

# AVIS – CONSULTATION SUR LA RÉVISION DE L’OFFRE DE SERVICES AU SECONDAIRE

---

Avis présenté à la  
Commission scolaire de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

7 février 2019

— ALLIANCE  
DES PROFESSEURES  
ET PROFESSEURS  
DE MONTREAL —



## PRÉAMBULE

Avant de répondre aux différentes questions de la CSDM, l'Alliance souhaite présenter un préambule afin de bien situer le contexte dans lequel se placent ses recommandations. En effet, plusieurs obstacles, notamment définitionnels, se sont manifestés à l'occasion de notre réflexion entourant l'offre de services de la CSDM pour ses écoles secondaires.

Il convient d'abord d'inscrire cette démarche dans le respect de l'esprit de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui définit non seulement la mission de la commission scolaire, mais également celle de l'école. Or, la réussite qui y est nommée<sup>1</sup> doit être comprise par l'Alliance comme une réussite scolaire *stricto sensu*, faite de maîtrise de connaissances, d'atteintes de compétences et d'objectifs prévues aux encadrements légaux que sont le programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ), les cadres d'évaluation et la progression des apprentissages. Il y a lieu de préciser la définition de la réussite scolaire par rapport à celle de la réussite éducative qui, selon le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), constitue une forme de réussite visant l'atteinte du plein potentiel de chaque élève : « L'école a le devoir de rendre possible la réussite scolaire de tous les élèves et de faciliter leur intégration sociale et professionnelle, quelle que soit la voie qu'ils choisiront au terme de leur formation. À cette fin, le ministère de l'Éducation définit le curriculum national de base. Toutefois, les établissements scolaires ont la responsabilité d'offrir à chaque élève un environnement éducatif adapté à ses intérêts, à ses aptitudes et à ses besoins en différenciant la pédagogie et en offrant une plus grande diversification des parcours scolaires. »<sup>2</sup>

Le MEES précise par ailleurs que « les résultats scolaires et l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'une attestation d'études sont considérés comme des indicateurs de la réussite scolaire. La réussite éducative englobe [pour sa part] la réussite scolaire. Elle va ainsi au-delà de la diplomation et de la qualification [...]. La réussite éducative ne se concrétise donc pas au terme du parcours scolaire, car plusieurs des éléments qui la composent ne se prêtent pas à

---

<sup>1</sup> LIP, Art. 36 : « [L'école] a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. » et LIP, Art. 207.1 : « La commission scolaire a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. »

<sup>2</sup> MEES, *Politique de la réussite éducative*, juillet 2017, p. 25, disponible en ligne au [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/politiques\\_orientations/politique\\_reussite\\_educative\\_10juillet\\_F\\_1.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/politique_reussite_educative_10juillet_F_1.pdf)

l'évaluation ou à la mesure au sens scolaire habituel. Elle est davantage un effet à long terme que la réussite d'un programme d'apprentissage ou de formation. »<sup>3</sup>

Ainsi, la réussite scolaire relève de l'atteinte des cibles du PFÉQ en tant que « curriculum national de base » et la réussite éducative consiste à adapter l'environnement éducatif aux intérêts, aux aptitudes et aux besoins de l'élève par la différenciation pédagogique et la diversification des parcours scolaires dans une perspective de formation tout au long de la vie. Or, la LIP traite essentiellement de réussite scolaire lorsqu'il est question de la mission de l'école de rendre les élèves « aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire ». Il en va de même pour la mission de la commission scolaire « de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population ». Malheureusement, la CSDM ne fait pas cette distinction dans la documentation soumise à la consultation (annexe 2) et ne parle que de « réussite », ce qui nous a forcés à interpréter le sens qu'elle donnait à ce terme au cas par cas. Dans notre avis, nous référons à la définition de réussite scolaire évoquée ci-dessus lorsque nous écrivons simplement « réussite ».

Aussi, nous nous étonnons de lire uniquement à propos des projets particuliers de formation (PPF) dans la documentation soumise à la consultation. Or, sur sa page Web mise en ligne le 14 janvier<sup>4</sup>, la CSDM définit l'offre de services comme englobant « tous les services éducatifs relatifs à la formation générale offerts en sus du programme régulier du MEES » donc les PPF, que nous nommons projets pédagogiques particuliers (PPP), mais aussi les classes d'accueil aux nouveaux arrivants et les classes et services aux EHDA. Ainsi, nous nous serions attendus à ce qu'une consultation sur l'offre de services au secondaire de la CSDM porte sur l'ensemble des services.

Il y a donc lieu de souligner d'emblée que la documentation est incomplète puisqu'elle demeure muette à l'égard de plusieurs services offerts aux élèves fréquentant les écoles secondaires de la Commission scolaire selon la définition que fournit elle-même la CSDM de son offre de services. Ces services sont pourtant nécessaires pour un grand nombre d'élèves dont l'évaluation individuelle des besoins le détermine. Qui plus est, la CSDM a au cours des dernières années développé une expertise unique et indispensable pour offrir à la population qu'elle dessert des services adaptés aux besoins des élèves qui caractérisent la réalité montréalaise, notamment par ses points de services pour les élèves de l'accueil et HDA. La consolidation, c'est-à-dire la réaffirmation de la nécessité de maintenir, voire bonifier cette concentration de services devrait selon l'Alliance faire partie intégrante de la révision de l'offre de services de la CSDM. Notamment parce qu'elle permettrait d'attirer et retenir le personnel enseignant formé en intégration linguistique, scolaire et sociale, les enseignantes

---

<sup>3</sup> MEES, *Pour une politique de la réussite éducative, document de consultation - L'éducation, parlons d'avenir*, septembre 2016, p. 6, en ligne au <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2895158>

<sup>4</sup> <http://csdm.ca/nouvelles/exprimez-vous-offre-de-services-secondaire/>

ou enseignants orthopédagogues et les professionnels (psychoéducatrices ou psychoéducateurs, orthophoniste, psychologues) et ce, dans le contexte actuel où une pression accrue s'exerce tant au niveau de la pénurie de personnel scolaire qu'au niveau de l'augmentation sans pareille de la population d'élèves nécessitant ces services.

La mixité scolaire que la Commission scolaire nomme « mixité dans l'école ainsi que dans la classe » constitue un concept central dont la définition est également absente de la documentation fournie. En effet, les quelques mentions sur la mixité qui y sont faites révèlent que la mobilité des élèves « influence [...] la mixité des élèves dans la classe et dans l'école, de même que dans les écoles d'une même zone [et] a également un effet sur la mixité dans l'ensemble du territoire » et que trois composantes ou indicateurs permettent d'en évaluer les effets, soit le sexe, le pourcentage d'élève HDAA et le taux de défavorisation. Or, l'Alliance tient à préciser que la mixité scolaire implique « deux *types* de mixité qu'il est possible de distinguer : la mixité sociale et la mixité au sein d'un établissement scolaire. Il faut cependant se méfier du terme *sociale*, qui peut s'avérer polysémique.

La «mixité sociale» a été utilisée historiquement pour parler aussi bien de mixité socioéconomique que de mixité ethnoculturelle. [...] En raison de l'histoire des relations raciales aux États-Unis et du lien qu'on y trouve entre la classe sociale et le statut de minorité ethnique, les chercheurs américains, lorsqu'ils utilisent la notion de *school mix* (c'est-à-dire de mixité au sein de l'établissement scolaire), font souvent référence à la proportion relative d'élèves faisant partie de majorité d'origine européenne et des minorités ethniques. Pour clarifier le propos [...], il convient donc de parler ici de **mixité ethnoculturelle**. L'idée de mixité sociale évoque aussi, bien sûr, la notion de classe ou, du moins, d'origine sociale. Pour la distinguer de la mixité ethnoculturelle, on peut parler de **mixité socioéconomique**. Celle-ci peut être mesurée à l'aide d'un seul facteur censé faire office d'indicateur (par exemple, le revenu familial ou la profession des parents), mais les chercheurs emploient aussi fréquemment des indices composites qui prennent en compte différents aspects du statut socioéconomique des élèves et de la famille. Finalement, un grand nombre de travaux traitent aussi des effets de la mixité des aptitudes scolaires (*academic mix*).

Les chercheurs qui s'intéressent à la question se demandent si le fait de côtoyer des élèves performants améliore les résultats des élèves moins doués ou si, à l'inverse, les meilleurs élèves réussissent mieux s'ils sont concentrés dans des classes ou des filières qui leur sont réservées. [...] L'étude de la mixité des aptitudes scolaires a des effets directs sur celle de la mixité sociale, qu'elle soit ethnoculturelle ou socioéconomique, puisque ces caractéristiques sont corrélées les unes avec les autres. En d'autres mots, la concentration des élèves ayant obtenu les meilleurs résultats aux évaluations dans les mêmes classes revient souvent à y

concentrer aussi les élèves de la majorité ethnique ou des groupes les plus favorisés sur le plan socioéconomique. »<sup>5</sup>

Ainsi, la mixité scolaire implique la mixité des aptitudes scolaires, la mixité socioéconomique et la mixité ethnoculturelle, types auxquels nous pouvons également ajouter la mixité de genre. L'Alliance souhaite donc affirmer d'emblée que l'atteinte d'une mixité scolaire constitue en soi un objectif que la CSDM devrait poursuivre avec la révision de son offre de services. Non seulement permettrait-elle l'atteinte d'une plus grande justice scolaire, mais elle aurait également l'avantage de favoriser le recrutement et la rétention du personnel enseignant en assurant une composition de classes mixtes sur l'ensemble de son territoire : « les enseignants sont [...] beaucoup plus susceptibles de quitter un poste dans une école jugée "difficile" que dans un établissement de milieu plus aisé. »<sup>6</sup> Or, comme nous l'expliquons dans le présent avis, les PPP ont la fâcheuse tendance à priver les classes régulières des élèves au statut socioéconomique favorisé et aux aptitudes scolaires supérieures. L'intégration massive d'élèves HDAA dans les classes régulières renforce ce phénomène. En ce sens, nous ne saurions trop insister sur le fait que seule une évaluation individuelle des capacités et besoins des élèves, en tout respect des balises et du plan d'intégration, permet de conclure au bénéfice ou au désavantage de leur intégration.

Considérant la mission première de l'école qui est d'instruire et la mission de la CSDM « de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire », la Commission scolaire se doit d'offrir un tronc commun de savoirs et compétences accompagné des services diversifiés. Ces derniers doivent alors tenir compte des besoins spécifiques de ses élèves HDAA et de l'accueil, bien sûr en fonction de l'évaluation individuelle de ces derniers. La disponibilité des services nécessaires et suffisants doit impérativement primer sur tout autre critère de composition de la classe ou de l'école.

Enfin, l'Alliance ne saurait passer sous silence que la révision de l'offre de services de la CSDM pour le secondaire devra tenir compte des onze recommandations communes que nous, c'est-à-dire les membres du personnel, les parents, les commissaires scolaires et les gestionnaires de la CSDM, réclamions conjointement, solidairement et publiquement aussi récemment qu'en novembre 2016, soit bien après que les travaux du comité de travail de la CSDM aient été entamés.<sup>7</sup> Nous souhaitons notamment attirer votre attention sur la revendication 3 qui réclame à la fois l'arrêt du financement public des écoles privées pour ainsi réinvestir les fonds récupérés dans l'école publique ainsi que sur la revendication 6, qui

---

<sup>5</sup> ROMPRÉ, Gabriel, *La mixité sociale à l'école*, Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), juin 2015, p. 4-5, en ligne au <https://www.cse.qc.ca/fichiers/documents/publications/EtudesRecherches/50-2102.pdf>

<sup>6</sup> *Ibid*, p. 36.

<sup>7</sup> Voir annexe 1

revendique le droit à une école de quartier pour tous les élèves ainsi que le financement adéquat pour y arriver réellement.

## CONSULTATION

**1. *Nous vous avons partagé les principaux constats issus du rapport sur la réorganisation de l'offre de services de la CSDM (en page 4 du document intitulé : Révision de l'offre de services au secondaire).***

➤ *Partagez-vous ces constats?*

### **Réponse :**

Il est dans un premier temps malheureux d'observer qu'il aura fallu à la CSDM plusieurs années et avis de la part de l'Alliance pour qu'elle prenne le temps d'analyser l'effet que ses différents PPP peuvent avoir eu relativement à sa mission et à celle de l'école, comme inscrit dans la Loi sur l'instruction publique (LIP).

La Commission scolaire fait les constats que les PPP sont très recherchés par les parents et qu'ils ont un effet d'attraction favorisant la fréquentation des écoles qui en offrent. Elle reconnaît aussi l'effet de contamination des PPP au secondaire sur l'ordre primaire par la multiplication des demandes pour en créer davantage.

L'Alliance souhaite souligner la justesse des constats que fait la CSDM quant aux enjeux de mobilité, d'attraction, de contamination, de mixité scolaire et d'accessibilité que les PPP engendrent. Loin de vouloir freiner la Commission scolaire dans ce complexe exercice de remise en question, nous soulignons le courage qu'un tel travail de fond implique. Mieux vaut tard que jamais, dit-on. Ainsi, l'Alliance partage les constats que fait la CSDM.

Toutefois, ces constats étaient non seulement prévisibles, mais prévus par de nombreuses organisations dont la nôtre. Déjà en août 1997, à l'occasion de notre *Mémoire sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, nous craignons les dérives potentielles des écoles « à vocation particulière » : « cette volonté de différencier les écoles à tout prix, de les doter de projets éducatifs reposant sur leurs seuls moyens et de les classer ensuite selon un palmarès qui renvoie l'image de l'inégalité sociale, fait que nous observons de plus en plus des écoles "courues" et d'autres laissées pour compte. Jusqu'où irons-nous dans la multiplication d'écoles « à vocation particulière » : écoles internationales, écoles de

musique, écoles d'éducation physique, écoles de danse... Ces écoles sélectionnent leurs élèves, drainent les ressources et privent les élèves réguliers de spécialistes. »<sup>8</sup>

➤ *Selon vous, est-ce que d'autres constats devraient être inclus dans la démarche de révision de l'offre de services au secondaire?*

**Réponse :**

La CSDM fait implicitement la démonstration qu'elle s'est elle-même inscrite dans une approche marchande conforme à une conception instrumentale et individualiste de l'instruction. Elle a tenté de freiner l'exode de sa population scolaire favorisée vers le réseau d'écoles privées en compétitionnant avec ces dernières par la création de PPP. Or, force est de constater qu'une telle approche a mené à un échec, la CSDM ayant ainsi contribué à empirer sa situation : « l'avantage comparatif consenti par l'État à l'école privée subventionnée, soit un environnement exclusif à bas prix, a bien sûr fait des ravages dans les rangs de l'école publique. La " part de marché " du privé au secondaire est passée de 5 % en 1970 à presque 22 % aujourd'hui. L'école publique se devait de réagir. Elle l'a fait... en imitant le secteur privé subventionné, en optant à son tour pour l'écramage. Ce fut l'arrivée des projets particuliers sélectifs qui, sous le couvert de programmes de football ou d'espagnol, offrirent aux parents un environnement exclusif à encore meilleur marché que le privé subventionné. On estime la part de marché du public sélectif à 20 % au secondaire. Aujourd'hui, plus de 40 % des élèves se trouvent séparés des autres, ce qui fait de notre société l'une des plus ségréguées en matière scolaire en Occident. Comme l'écrivait en 2016 le Conseil supérieur de l'éducation, " l'écart se creuse entre les différents milieux : certains établissements ou certaines classes sont considérés comme moins propices à l'apprentissage (les familles qui le peuvent les fuient) et les conditions de travail y sont plus difficiles (les enseignants qui le peuvent les fuient également)." »<sup>9</sup>

Il va de soi que c'est par la dénonciation du financement public de l'école privée et par la valorisation de l'école publique qu'un tel exode aurait pu être ralenti. En cherchant à se confondre avec l'école privée, la Commission scolaire a encouragé la dévalorisation de la formation générale au profit de la plus-value que génère aux yeux des parents une formation particulière.

Il est donc malheureux que l'école privée ne soit d'aucune manière nommée dans les constats que fait la CSDM. Pourtant, « la présence d'un système d'enseignement privé qui n'est pas soumis aux mêmes règles d'affectation des élèves que les écoles du secteur public peut faire

---

<sup>8</sup> APPM, *Mémoire sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, août 1997, p. 6.

<sup>9</sup> BAZZO, Marie-France, CORBO, Salomé, DENEULT, Alain et Anne LAGACÉ DOWSON, *L'école que nous voulons*, Mouvement L'école ensemble, Le Devoir, 3 février 2018, en ligne au <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/519276/l-ecole-que-nous-voulons>

échouer toute tentative de modifier significativement la composition sociale des établissements. Il s'agit d'une contrainte particulièrement importante dans les pays où le système privé est financé en tout ou en partie par l'État, puisqu'il est placé à la portée d'un plus grand nombre de familles.»<sup>10</sup> Cette situation de concurrence avec l'école privée, caractérisée par le paradigme de l'approche marchande en éducation, selon laquelle le parent-client a toujours raison et qu'il revient à l'école de se conformer à ses attentes et caprices, devrait selon l'Alliance faire partie des constats difficiles, mais justes de la CSDM à l'endroit de son offre de services au secondaire.

## **2. Selon les 6 principes directeurs énumérés en page 5 du document prénommé.**

- *Considérez-vous que ceux-ci sont des guides adéquats pour la révision de l'offre de services au secondaire?*

### **Réponse :**

Bien que la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population constitue un des éléments de sa mission, le fait que la CSDM inscrive comme premier objectif la réussite de *tous* ses élèves nous laisse perplexes.<sup>11</sup> En effet, il s'agit à notre avis d'une conception utilitariste et individualiste de l'éducation qui sous-tend que chacun d'entre eux vive de la réussite éducative à tout prix, qui se réalise au détriment de ce qui devrait être la priorité de l'école publique : assurer un socle commun de connaissances et de culture à tous les élèves en garantissant la qualité de ses services éducatifs et la valorisation de l'instruction publique sur son territoire au bénéfice de la population qu'elle dessert, le tout en cohérence avec la LIP. D'une part, cette approche marchande de l'éducation est en parfaite opposition avec le respect du jugement professionnel des enseignantes et enseignants, du fait des ingérences qu'elle induit dans leur pratique, tant au niveau de l'évaluation des élèves que dans le choix des méthodes pédagogiques. D'autre part, l'égalité des chances enchâssée dans la LIP au niveau de la mission de l'école ne devrait pas être ainsi travestie en égalité des résultats au profit d'une augmentation, factice, des taux de diplomation et de qualification. Ainsi, l'Alliance est d'avis que le premier principe mis de l'avant par la CSDM ne constitue pas un guide adéquat pour la révision de l'offre de services au secondaire.

Quant au principe évoqué pour privilégier le développement d'une école de quartier (proximité), au moins jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire, l'Alliance juge qu'il s'agit d'un guide adéquat. Toutefois, il importe de rappeler qu'il faille d'abord privilégier les besoins des élèves par une offre de services suffisants et adéquats nécessaires au développement de leur plein potentiel. Pour ce faire, en ce qui concerne les élèves issus de l'immigration ayant

---

<sup>10</sup> ROMPRÉ, 2015, p. 48.

<sup>11</sup> Nous notons que cette idée apparaît également à la fin du 6<sup>e</sup> principe.



des besoins relevant de la classe d'accueil, il est préférable dans certains cas, par exemple devant un constat de surpopulation, de faire une entorse au principe de proximité. Il nous semble en effet primordial de s'assurer d'abord que leur plus grand bénéficiaire soit servi par la fréquentation de ces classes dont les ratios et les services disponibles assurent un soutien suffisant, en tout respect du principe d'égalité des chances. Il en va de même pour les élèves analphabètes ou sous-scolarisés, ainsi que pour les élèves HDAA, toujours selon l'évaluation individuelle de leurs besoins et capacités.

Le troisième principe proposé est pour l'Alliance moins un principe qu'un constat. Remplir sa mission et celle de l'école devrait pourtant être des obligations autant légales que morales légitimant tout accroissement du principe du respect des limites des ressources. Il ne faut surtout pas que la CSDM considère ce principe comme un aveu de sa turpitude ou des limites de son action. Nous insistons sur la pertinence d'une commission scolaire qui revendique les ressources et les aménagements qui servent les intérêts de la population montréalaise en matière d'éducation. L'Alliance juge tout à fait immorale l'austérité budgétaire appliquée à l'éducation publique. Il importe donc pour nous de décrire l'utilisation par la CSDM de ce principe comme guide dans le cadre de la révision de l'offre de services au secondaire.

Les principes 4 et 5 qui portent respectivement sur la vision globale, équitable et flexible quant à la répartition des ressources et sur la mise à contribution de l'ensemble des acteurs qui jouent un rôle dans les multiples facteurs qui mènent à la réussite scolaire sont à notre avis des guides adéquats. Nous souhaitons toutefois mettre en garde la CSDM contre une interprétation strictement économique de ces principes. En effet, nous rappelons, d'une part, l'importance du respect des rôles et responsabilités de chacun et, d'autre part, les besoins des élèves comme étant déterminants à l'égard de la somme des ressources disponibles. Il est hors de question pour l'Alliance que les enseignantes et enseignants compensent, souvent au prix de leur santé physique et psychologique, parce que le financement gouvernemental n'est pas à la hauteur des besoins de la CSDM pour remplir la mission de l'école d'instruire ses élèves.

Quant au principe visant à assurer des transitions de qualité et une continuité de services pour les élèves HDAA, de l'accueil et en soutien linguistique, nous rappelons que l'Alliance s'est maintes fois positionnée contre la promotion automatique des élèves d'un niveau, cycle ou ordre d'enseignement au suivant et pour une continuité de services en fonction des besoins réels des élèves. Ainsi, bien que ce principe constitue un guide adéquat, nous insistons à la fois sur le respect de l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants, notamment en matière d'évaluation, et sur la suffisance et l'adéquation des services aux élèves en fonction de l'évaluation individuelle de leurs besoins et capacités.

L'Alliance souhaite également affirmer qu'il est préoccupant que le principe d'égalité des chances, pourtant enchâssé dans la LIP au niveau de la mission de l'école, ne soit pas plus haut dans la liste ni nommé comme tel. Le respect du principe d'égalité des chances s'ancre

dans la mission de l'école et doit de ce fait faire partie intégrante des principes directeurs aux fins de la révision de l'offre de services de la CSDM au secondaire.

Qui plus est, l'égalité des chances doit s'entendre comme un moyen démocratique qui permet une fluctuation dans le développement du plein potentiel de chacun afin de leur offrir une instruction dont les finalités sont l'accès à un bagage de connaissances et de valeurs universelles communes pour en faire des citoyennes et citoyens réellement libres. « L'éducation doit nécessairement considérer les différents particularismes et déterminismes ou handicaps socioculturels, mais aussi les dépasser pour édifier la véritable universalité démocratique. Ainsi, le pluralisme démocratique, seul mode pleinement satisfaisant de l'expérience éducative de ce vingt-et-unième siècle, doit lutter à la fois contre le conformisme et la tyrannie. [...] il faut persister à l'accepter comme finalité politique et éducative. On définit ici l'idéal démocratique comme le respect des libertés individuelles et collectives, en particulier la liberté d'expression et de culte, libertés enchâssées par des droits, et se manifestant politiquement par la souveraineté des citoyens. Le modèle démocratique apparaît comme l'opposé fragile, mais indispensable contre tout totalitarisme. »<sup>12</sup>

Non seulement l'universalité devrait, selon l'Alliance, constituer un des principes directeurs guidant la révision de son offre de services, il devrait même trôner au-dessus de tous les autres en permettant par le fait même d'assurer que les services éducatifs offerts par la CSDM remplissent bel et bien une mission publique et constituent un bien commun, et ce, *a contrario* d'un investissement individualiste, fait par des parents ayant en tête le seul bénéfice de leur progéniture. En fait, ce principe devrait trôner afin que la CSDM mette la hache une fois pour toutes dans son approche marchande qui, force est de le constater, entraîne inéluctablement une forme de cannibalisme au sein même de son réseau d'écoles : « On voit là la limite d'une politique qui vise d'abord à donner plus d'autonomie aux écoles, notamment, pour leur permettre de répondre aux besoins individuels des élèves ou aux demandes de leurs parents. On passe ainsi à côté de cet enjeu systémique de la stratification accrue du système d'enseignement, selon les origines familiales ou les acquis des élèves. À l'opposé, il faut refinancer les écoles publiques, mais la question du refinancement ne résoudra pas tout. À la faveur de la compétition sociale accrue dans la société, la compétition gagne les parents, les élèves, les classes et les écoles. Il ne suffira donc pas de supprimer le financement public de l'école privée pour supprimer la stratification à l'intérieur du système public. Les parents qui regagneraient l'école publique, en raison du coût accru de l'école privée, risquent de renforcer la demande pour créer au sein du secteur public, des classes à "différentes vitesses". Une piste de solution serait de responsabiliser les commissions scolaires par rapport à la stratification de leurs établissements. Également, de promouvoir le programme commun pour l'ensemble des élèves, mais avec une partie à

---

<sup>12</sup> CAREAU, Francis, *Le relativisme des valeurs en éducation : une impasse?*, Revue des sciences de l'éducation de McGill, Vol. 39, N° 2, printemps 2004, p. 153.

moduler selon leurs besoins et projets, sans les réserver sélectivement aux plus talentueux ou fortunés d'entre eux. Démocratiser les programmes particuliers, en somme. »<sup>13</sup>

➤ *Si vous deviez les placer en ordre de priorité, quel serait cet ordre?*

**Réponse :**

L'Alliance ne peut prioriser ces principes tels qu'ils sont définis sans d'abord les rectifier de même qu'en assurant à l'universalité une place prépondérante. Ainsi, nous nous prêtons à l'exercice sans pour autant légitimer ce qui, à notre sens, constitue des éléments à rejeter. La hiérarchisation des principes directeurs selon l'Alliance est donc la suivante :

1. l'universalité;
2. l'égalité des chances (4);
3. la continuité de services (6);
4. la mise à contribution de l'ensemble des acteurs (5);
5. la proximité (2).

Nous souhaitons rappeler avec vigueur que les principes 1 (la réussite de tous les élèves) et 3 (les contraintes) proposés par le comité de la révision sur l'offre de services ne devraient pas constituer des principes directeurs permettant de baliser l'offre de services de la CSDM : le premier parce qu'il correspond à une conception marchande de l'éducation et le second parce que la réalisation de la mission de l'école ne saurait être subordonnée à des contraintes financières et matérielles.

**3. *Quatre facteurs ont été déterminés comme ayant une incidence sur la réussite des élèves (p.9 du document prénommé)***

➤ *Croyez-vous que ces facteurs ont une influence réelle sur la réussite des élèves?*

**Réponse :**

L'Alliance souhaite d'abord insister sur le fait que le facteur influençant le plus la réussite scolaire est l'origine ou le statut socioéconomique des élèves. « On constate en effet que les "perdants" sont surreprésentés dans les milieux socioéconomiques défavorisés, qui sont aussi ceux dont la culture familiale est la plus éloignée de l'école ; [...] Les données de l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ) indiquent elles aussi que le fait de vivre dans un milieu défavorisé est associé à un plus grand risque de décrocher avant

---

<sup>13</sup> MAROY, Christian, *La ségrégation scolaire au secondaire, une dérive largement ignorée*, Le Devoir, 12 septembre 2018, en ligne au <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/536510/la-segregation-scolaire-au-secondaire-une-derve-largement-ignoree>

la fin du secondaire (Janosz et autres, 2013). »<sup>14</sup> « La chose fait consensus au sein de la communauté scientifique : la situation socioéconomique des parents est l'un des déterminants les plus importants de l'avenir d'un enfant. »<sup>15</sup>

Concernant la diversité des PPP, le document de consultation ne fournit aucune démonstration de l'influence de ce facteur sur la réussite des élèves. Il est pour l'Alliance très inquiétant que ce facteur fasse partie de la grille d'analyse visant à réviser l'offre de services au secondaire à la CSDM puisqu'il est manifestement compris, au regard des recommandations du comité de travail, comme étant la voie à suivre : le comité recommande en effet « d'étudier la possibilité de développer de nouveaux projets qui ont été peu ou pas explorés jusqu'à présent à la CSDM et qui pourraient être stimulants pour nos jeunes : volets entrepreneuriaux, numériques, axés sur la danse, sur les langues ou sur la littérature, etc. ».

Non seulement ce facteur n'a pas d'influence positive sur la réussite scolaire ni éducative des élèves en tant que tel, mais pire, il est à la source de la ségrégation scolaire dont sont victimes les élèves ne fréquentant pas un PPP. Tout comme le financement public de l'école privée, la diversité de l'offre de PPP dans le système public, étant donné l'engouement qu'elle crée par l'approche marchande qu'elle implique, prive les élèves fréquentant le secteur régulier de ressources et de modèles de réussite.

Il est donc de notre avis qu'il s'agit d'une illusion que de penser qu'en offrant une diversité de PPP les élèves seront plus motivés et réussiront davantage. La pauvreté, la présence de handicap, de troubles ou de difficultés ainsi que l'absence de compétences de base en littératie et en numératie chez certains de nos élèves issus de l'immigration sont des facteurs fondamentaux qui influencent davantage leur réussite scolaire. Cela étant dit, il est possible qu'une offre parascolaire variée et gratuite, donc accessible à toutes et tous, permette de maintenir un lien privilégié entre l'élève et l'école qui doit « collaborer au développement social et culturel de la communauté et faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement. »<sup>16</sup> Toutefois, la CSDM ne fait aucune mention de son offre parascolaire dans la documentation soumise à la consultation. Nous le déplorons. Selon l'Alliance cette voie mérite d'être explorée dans un dessein de répondre à des besoins individuels tout en respectant la mission de l'école publique, le tout sans participer davantage à la formation d'enclaves de favorisation et de défavorisation. Au-delà du nombre d'établissements touchés et la nature des différents PPP offerts, il nous apparaît pertinent

---

<sup>14</sup> GAUDREAU, Hélène, *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 – Remettre le cap sur l'équité*, CSE, septembre 2016, p. 14.

<sup>15</sup> ZORN, Nicolas, *Les inégalités, un choix de société ? Mythes, enjeux et solutions*, Montréal, Institut du Nouveau Monde, 2015, P. 14, en ligne au [http://www.clic-bc.ca/Documents/E\\_CtreDoc/Lutte-contre-la-pauvrete/Plans-strategiques/Les\\_inegalites\\_un\\_choix\\_de\\_societe\\_INM\\_2015.pdf](http://www.clic-bc.ca/Documents/E_CtreDoc/Lutte-contre-la-pauvrete/Plans-strategiques/Les_inegalites_un_choix_de_societe_INM_2015.pdf)

<sup>16</sup> LIP, Art. 36.

d'identifier plutôt les activités parascolaires offertes ou non de manière à analyser la réalité de l'offre de services dans sa globalité.

Quant à l'accessibilité aux PPP, il est intéressant de constater que la CSDM promeut ce facteur comme influençant la réussite des élèves en citant, dans sa grille d'analyse et plus spécifiquement à l'annexe 1, page 24, du document de consultation, le *Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires* de 2014 : « Selon plusieurs recherches rigoureuses menées à travers le monde, le placement sélectif des élèves sur la base de leurs résultats scolaires et de la capacité de leurs parents de choisir une école ou une classe plutôt qu'une autre est à la fois inéquitable et inefficace, car il entraîne systématiquement une diminution substantielle dans les taux de réussite scolaire de l'ensemble des élèves et contribue à maintenir les inégalités sociales. On souligne que la sélection des élèves a un impact particulièrement négatif sur les populations immigrantes alors que l'absence de placement sélectif mène à une plus grande scolarisation et à des revenus supérieurs pour les élèves dont les parents sont peu scolarisés. »<sup>17</sup> Pour l'Alliance, l'accessibilité aux PPP constitue certes un facteur influençant la réussite des élèves, mais dont l'effet est limité. Selon des chercheurs du *Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE)*, « des études américaines (Lacireno-Paquet et Brantley, 2008) indiquent que les parents auraient tendance à adopter un processus en deux temps : d'abord, ils éliminent les écoles qu'ils ne veulent pas que leur enfant fréquente et identifient un sous-ensemble d'écoles potentiellement intéressantes.

L'élimination procède de divers critères, mais en général, les parents appartenant à une minorité éliminent les écoles réputées pour des élèves pauvres; les parents de classe moyenne blanche éliminent les écoles à forte concentration ethnique (lire : noire). Les écoles choisies en général le sont en grande partie en fonction de la composition de la population d'élèves (de même milieu socioéconomique et culturel), puis en fonction des résultats ou de la capacité reconnue d'y préparer adéquatement les jeunes pour les études postsecondaires, si possible dans des établissements de bon standing. Ensuite joueront des critères plus spécifiques : la proximité géographique, la situation des frères et sœurs, le bouche à oreille des voisins et amis, etc. C'est donc à la deuxième étape du processus de choix que les parents pourront analyser des données objectives sur diverses écoles potentiellement retenues. »<sup>18</sup>

Nous en concluons que l'accessibilité à toutes et tous aux PPP, soit l'absence de sélection, permet d'accroître la réussite pour les élèves dont les parents sont en mesure de s'impliquer

---

<sup>17</sup> Voir DANCAUSE, Sylvain, *École privée et école publique, un débat enfantin*, Le Devoir, 21 avril 2016, en ligne au <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/468683/la-replique-education-ecole-privée-vs-ecole-publique-un-debat-enfantin> La CSDM souligne.

<sup>18</sup> DESJARDINS, Pierre-David, LESSARD, Claude et Jean-Guy BLAIS, *Les effets prédits et observés du Bulletin des écoles secondaires du Québec*, CRIFPE, 2009, p. 27-28.

dans leur cheminement scolaire, qu'ils soient forts ou non d'un point de vue scolaire, mais que cette augmentation risque d'être limitée pour les élèves dont les parents sont moins outillés ou qui s'impliquent moins étant donné les barrières linguistiques, ethnoculturelles, socioéconomiques, etc.

La mixité scolaire est un facteur qui influence à notre avis positivement l'enseignement et l'instruction des élèves, donc leur réussite scolaire. La CSDM semble l'avoir bien compris aux pages 25 et 26 du document de consultation soumis. Elle y admet en effet que la mixité socioéconomique et la cohabitation des élèves performants et HDAA sont les principaux facteurs permettant de contrer la ségrégation scolaire. Pour l'Alliance, il faut que la ségrégation scolaire fasse à la CSDM l'objet d'une réflexion en particulier face à la désertion des classes ordinaires générée par l'attrait des écoles privées et des PPP publics.

D'une part, les élèves HDAA, dont les évaluations individuelles de leurs besoins et capacités concluent qu'il est de leur intérêt de les intégrer en classe régulière, bénéficieront de la cohabitation avec les élèves performants si les balises à l'intégration sont respectées (compositions de la classe, accessibilité aux services adéquats et suffisants, etc.). Or, en l'absence d'élèves performants, c'est plutôt l'effet inverse qui survient. D'autre part, les élèves « moyens », qui ne vivent pas de difficultés particulières sans pour autant « performer » bénéficieraient également de la présence d'élèves performants. En l'absence de ces derniers, ils sont privés eux aussi de l'attention correspondant à leurs besoins puisque les enseignantes et enseignants doivent nécessairement voir à soutenir d'abord les élèves les plus vulnérables dans un contexte et de ratios trop élevés et d'insuffisance de services adéquats. Des élèves dits « moyens » deviennent donc à risque d'échouer. « Il est possible d'agir sur la qualité de l'enseignement en consacrant plus de ressources aux établissements. Celles-ci doivent cependant être utilisées à des fins permettant de favoriser la rétention d'enseignants compétents et expérimentés. Bien que coûteuse, une réduction importante du nombre d'élèves par classe pourrait aussi entraîner des effets positifs sur la réussite. »<sup>19</sup>

La tendance actuelle semble être davantage à la multiplication des PPP publics en concurrence avec le privé où la mixité scolaire est loin d'être la norme. Selon l'Institut de recherche en informations socioéconomiques (IRIS), « nous pouvons projeter que [les projets spéciaux au sein des écoles publiques qui peuvent se développer sans devoir recevoir le consentement du ministère] représentent au moins 4,4 % du total des effectifs, ce qui rehausse à 39,6 % la part des élèves du secondaire dont le parcours est ainsi détaché du tronc commun. [...] Contre la tendance à l'écémage et à l'homogénéisation des classes qui, rappelons-le, va en grandissant avec maintenant plus du tiers des élèves du secondaire inscrits soit à l'école privée, soit dans un programme particulier, il faudrait plutôt viser à

---

<sup>19</sup> ROMPRÉ, 2015, p. 58.

favoriser la mixité des classes, tant au plan social qu'à celui des aptitudes. Contrairement à certaines idées reçues, la sélection des meilleurs élèves n'aide en rien la réussite à l'école. C'est la mixité au sein des classes qui est en fait le facteur le plus déterminant dans la réussite scolaire, puisqu'elle maximise les progrès des plus faibles tout en ayant peu ou pas d'effets sur ceux des plus forts, en plus de réduire les inégalités sociales et de favoriser les comportements de vivre-ensemble. Ainsi, " la mixité sociale est un avantage pour tous les élèves sans exception " <sup>20</sup>, quelles que soient leurs caractéristiques académiques ou socioéconomiques. Il conviendrait alors, à sens inverse de la tendance actuelle, de freiner le développement de la ségrégation scolaire pour favoriser plutôt une plus grande mixité, puisque l'égalité des chances en éducation est un bien d'intérêt général dont la société entière bénéficie. » <sup>21</sup>

Nous reconnaissons que la CSDM semble vouloir répondre à la tendance actuelle de multiplication des PPP notamment en ce qui a trait aux effets négatifs sur la réussite scolaire que l'homogénéité des classes entraîne. En effet, à l'annexe 1 du document de consultation, la CSDM cite elle aussi le *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 – Remettre le cap sur l'équité* du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), notamment que « les effets combinés de l'existence d'un réseau privé et de programmes et de projets particuliers sélectifs dans les écoles publiques contribuent à un déséquilibre dans la composition des groupes », que « regrouper des élèves selon leur profil socioéconomique ou scolaire conduit à une forme de ségrégation et nuit à la mixité sociale dans les classes », qu' « il est clair que tous les enfants ont avantage à fréquenter des milieux scolaires hétérogènes, non seulement sur le plan cognitif, mais également sur le plan de l'estime de soi, de la tolérance à l'égard de la différence et de l'engagement civique (le vivre-ensemble) » et que « dans un groupe mixte équilibré, les élèves performants maintiennent leurs bons résultats, et ceux qui éprouvent des difficultés obtiennent de meilleurs résultats au contact d'élèves qui apprennent facilement. » <sup>22</sup>

Enfin, le facteur proposé de mobilité des élèves sur le territoire de la CSDM a pour l'Alliance une influence importante sur la réussite des élèves dans la mesure où il est compris comme moyen d'accès aux services nécessaires. En effet, bien qu'il soit préférable de fréquenter un établissement relativement proche du domicile ou facilement accessible en transport en commun, la disponibilité de services adéquats et suffisants liée aux besoins et capacités réels des élèves plus vulnérables en fonction d'une évaluation individuelle a certainement un

---

<sup>20</sup> PIQUEMAL, Marie, *Nathalie Mons : La mixité sociale est un avantage pour tous les élèves sans exception*, Libération, 18 octobre 2015.

<sup>21</sup> DUCLOS, Anne-Marie et Philippe HURTEAU, *Inégalité scolaire : le Québec dernier de classe?*, Note socioéconomique de l'IRIS, septembre 2017, p. 11.

<sup>22</sup> GAUDREAU, 2016, p. 43.

impact plus important sur leur réussite scolaire réelle que la proximité d'une école qui ne leur offrirait pas les services suffisants et adéquats.

Devant les nombreux défis d'organisation scolaire que causent l'augmentation rapide de la population scolaire et la rareté des écoles en bon état et disposant de locaux adaptés à l'enseignement, nous sommes d'avis que le principe de proximité favorisant l'école de quartier ne doit pas exclure dans certains cas la pertinence d'investir dans l'offre de transport vers les points de services adaptés que représentent, par exemple, la classe spécialisée ou d'accueil en tout respect du principe d'égalité des chances. Si l'élève est privé des services pertinents, avoir son école au coin de la rue n'aura que peu d'impact sur ses chances de s'instruire à la hauteur de ses capacités.

Il est par ailleurs désolant de constater que le transport scolaire n'est pas offert au secondaire alors que les zones Nord et Ouest sont surpeuplées et que certaines écoles de la zone Est ont beaucoup de locaux disponibles. Nous recommandons qu'il le devienne.

Nous pensons notamment à l'école Marguerite-De Lajemmerais. En plus d'être un PPP entièrement dédié aux élèves de sexe féminin, on y ouvre des classes d'accueil aux fins de réduire l'écart entre la moyenne réelle de composition de telles classes à l'échelle de la Commission scolaire tout en les laissant virtuellement inoccupées. Or, plusieurs écoles telles La Dauversière, Évangéline ou St-Luc ont des classes d'accueil ou d'élèves sous-scolarisés remplies à pleine capacité et des élèves qui auraient besoin de ces services se voient bousculés avant d'être prêts vers la classe régulière.<sup>23</sup> Ainsi, pour l'Alliance, la mobilité des élèves, comprise comme l'accessibilité aux services suffisants et adéquats, devrait constituer un facteur influençant de manière importante la réussite.

---

<sup>23</sup> L'école Marguerite-De Lajemmerais, un « centre de services », compte au 13 novembre 2018, 6 élèves dans 2 classes d'accueil alors que la moyenne est de 14 et le maximum de 17, et 13 élèves sous-scolarisés répartis dans 2 classes dédiées dont la moyenne est de 12 et le maximum de 14. Au même moment, l'école Évangéline compte 34 élèves répartis dans 2 classes d'accueil et 68 élèves sous-scolarisés répartis dans 5 classes. La CSDM faisait parvenir à l'Alliance le 7 novembre dernier une lettre demandant officiellement que les maxims dans les groupes d'accueil sous-scolarisés à l'école Évangéline soient dépassés en raison du manque de locaux. Pire, dans la même lettre, il est mentionné que « le nombre d'élèves en accueil dans le secteur de Cartierville dépasse largement la capacité de scolarisation de l'école Évangéline. En effet, il y a 140 élèves qui habitent le secteur qui fréquentent une classe d'accueil et que 105 à Évangéline, les autres élèves étant dirigés vers les points de services des écoles Lucien-Pagé, Georges-Vanier et Louis-Joseph-Papineau. Ces écoles ayant atteint le maximum, il n'est plus possible d'accueillir les élèves venant du nord-ouest de la ville. »



- *Les indicateurs proposés permettent-ils d'évaluer adéquatement l'offre de services actuelle ?*

**Réponse :**

Le nombre et les types de PPP constituent des indicateurs permettant de faire le constat de la situation actuelle, à savoir celle de la multiplication des PPP. Devant les écarts constatés entre la réussite des garçons et des filles, la proportion respective de chacun des genres au sein des établissements et classes de la CSDM constitue à nos yeux un indicateur pertinent, tout en étant cependant moins important que la provenance socioéconomique, la proportion d'élèves HDAA et de ceux issus de l'immigration qui ne maîtrisent pas les compétences de base en littératie ou numératie.

Aussi, il est évident que le choix des écoles par les élèves ou les parents ainsi que leur territoire de provenance constituent des indicateurs pertinents aux fins d'analyse. Le territoire de provenance par rapport à la disponibilité des services suffisants et adéquats en fonction de l'analyse individuelle des besoins et capacités des élèves vulnérables devrait selon nous faire l'objet d'une attention toute particulière.

Enfin, les critères d'admissibilité ou de sélection pour différents PPP constituent un indicateur tout à fait adéquat en ce qu'il permet de faire le constat de l'iniquité qu'impliquent les PPP sélectifs. Présentement, ils encouragent trop souvent un élitisme qui n'a aucunement sa place dans un système scolaire public.

- *Est-ce qu'un de ces facteurs vous semble plus important que les autres? Si oui, lequel?*

**Réponse :**

Comme pour la hiérarchisation des principes directeurs guidant la révision de l'offre de services au secondaire, l'Alliance ne peut prioriser les facteurs tels qu'ils sont définis sans d'abord les rectifier de même qu'en assurant au statut socioéconomique des élèves une place prépondérante. Ainsi, nous nous prêtons à l'exercice sans pour autant légitimer ce qui, à notre sens, constitue des éléments à rejeter :

1. Statut ou origine socioéconomique des élèves;
2. Accessibilité aux services suffisants et adéquats (mobilité);
3. Mixité scolaire ou composition de la classe;
4. Accessibilité aux PPP.

Nous considérons que la diversité de choix de PPP ne devrait pas constituer un élément d'analyse autrement que par la reconnaissance que la multiplication des PPP engendre un effet de compétition conforme à une approche marchande de l'éducation. Par ailleurs, il

importe de rappeler que l'offre d'activités parascolaires pourrait être une avenue à étudier pour répondre aux intérêts individuels des élèves et de leurs parents.

#### **4. Souhaiteriez-vous nous partager d'autres propositions ou des commentaires d'ordre généraux sur le présent document?**

##### **Réponse :**

Selon nous, il faut que la CSDM évite de créer de nouveaux PPP et qu'elle rende ceux qui existent accessibles à toutes et tous. Les freins à l'égalité des chances, à l'accessibilité à des services suffisants et adéquats et à l'hétérogénéité des classes seraient ainsi grandement diminués, et ce, au plus grand bénéfice des élèves les plus défavorisés tant sur le plan socioéconomique que sur le plan des aptitudes scolaires.

L'Alliance souhaite par ailleurs mettre la CSDM en garde face aux dérives de la multiplication des PPP, notamment sur la mission de l'école qui est d'instruire et de socialiser les élèves dans le respect du principe d'égalité des chances. Nous croyons que cette voie constitue une ouverture vers un modèle d'écoles à charte, qui, « en prétendant accroître la performance du réseau scolaire, favorisent l'accélération de la ségrégation socio-économique, la reproduction d'une élite au sein d'un réseau parallèle, la fragmentation du réseau public en unités autonomes et hétérogènes, la mise en danger de l'école de quartier, l'éclatement des curriculums et de la culture commune, la désyndicalisation des personnels scolaires et, enfin, la privatisation de la gouverne de l'école publique. Partout, elles contribuent à mettre en place un marché des diplômes qui déstructure la mission même de l'éducation. Malgré les principes vertueux dont ses promoteurs tentent de la draper, l'école à charte demeure une stratégie de désengagement de l'État en éducation. Sous son impulsion, l'école, en tant qu'institution commune, se fragmente en unités et en réseaux à plusieurs vitesses, tournés vers la satisfaction d'objectifs et d'intérêts individuels plutôt que collectifs. Ce sont donc à terme, l'égalité des chances et la cohésion sociale qui en sont les premières menacées. »<sup>24</sup>

Bien que les écoles à chartes constituent l'aboutissement d'une logique marchande appliquée à l'école publique, les recommandations du comité de travail remises à la table du secondaire de « veiller, pour les projets qui démarreront dans les années à venir, à privilégier la formule des volets plutôt que celle des écoles entièrement dédiées à un projet particulier de formation, afin d'assurer la mixité au sein des établissements », d'étudier « la possibilité de développer de nouveaux projets qui ont été peu ou pas explorés jusqu'à présent à la CSDM et qui pourraient être stimulants pour nos jeunes : volets entrepreneuriaux, numériques, axés sur la danse, sur les langues ou sur la littérature... » et d'associer « étroitement les conseils d'établissement, les équipes-écoles, les comités de quartier et, plus largement, les parents

---

<sup>24</sup> CORDEAU, Wilfried, *Vers l'éclatement de l'école publique*, L'Autonome, FAE, mai 2012, p.8.

des secteurs concernés à la réflexion concernant la révision de l'offre de services dans leur milieu » laissent malheureusement toujours la porte ouverte à la marchandisation de l'éducation et au cannibalisme entre les écoles. Dans un contexte où le gouvernement provincial actuel promet d'abolir les commissions scolaires en les remplaçant par des centres de services tout en annonçant son intention de donner plus d'autonomie aux écoles en matière de pédagogie, il est raisonnable d'affirmer que le principe d'universalité de l'école publique est plus que jamais en grand danger. Nous croyons que la CSDM devrait avec vigueur dénoncer cette dérive et se positionner publiquement contre la marchandisation de l'éducation.

Enfin, tout nouveau PPP devrait préalablement faire l'objet d'une étude de viabilité, ne devrait pas avoir pour conséquence d'interdire ou de restreindre l'accès à l'école concernée pour les élèves du quartier et devrait nécessairement tenir compte du principe d'équité du financement entre les écoles. L'Alliance croit qu'en se dotant d'une politique véritablement contraignante en la matière et en publicisant une telle approche, la CSDM pourrait passer de la parole aux actes et ainsi s'assurer que tout nouveau projet respecte les valeurs et principes enchâssés dans la LIP tout en se donnant la légitimité d'intervenir auprès des PPP actuels qui contrecarreraient ses efforts en ce sens.

# COMMUNIQUÉ

## ANNEXE

### PROPOSITIONS COMMUNES

**Nous, les membres du personnel, les parents, les commissaires scolaires et les gestionnaires de la CSDM, réclamons conjointement et solidairement :**

1. Que l'État fasse de l'éducation une véritable priorité, y investisse une plus grande part de son PIB et que les autres ministères (Famille, Santé et Services sociaux, Immigration, Diversité et Inclusion et Travail, Emploi et Solidarité sociale) soutiennent cette mission de l'État par différentes modalités, dont des ententes interministérielles avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
2. Compte tenu de la réalité montréalaise et des besoins spécifiques des élèves de la CSDM, que l'État reconnaisse un statut et des modes de financement particuliers à la CSDM, qui tiennent compte des effets des facteurs combinés que sont la défavorisation, le nombre d'élèves HDAA, dont un nombre particulièrement élevé présentant de multiples handicaps, ainsi que le nombre d'élèves n'ayant pas le français comme langue d'origine à intégrer.
3. Compte tenu de la concurrence accrue de l'école privée à Montréal et du sous-financement chronique de la CSDM, que l'État cesse graduellement de financer le réseau privé et que les fonds récupérés soient réinvestis à l'école publique afin d'assurer l'égalité des chances pour tous les élèves.
4. Compte tenu de la proportion élevée d'élèves vulnérables sur son territoire et de l'expertise unique développée par les intervenants de la CSDM, que l'État finance à la hauteur des besoins les services aux élèves à risque, jeunes et adultes, notamment en ce qui concerne :
  - Les maternelles 4 ans temps plein en complémentarité avec le réseau des CPE;
  - La reconnaissance de la pluralité des handicaps et des troubles associés ainsi que leur effet cumulatif chez les enfants et les adultes;
  - Les classes d'accueil et de francisation pour les nouveaux arrivants et les allophones nés ou déjà installés au Québec.

5. Afin de favoriser le dépistage et l'intervention précoces ainsi que le soutien tout au long du parcours scolaire des élèves de la CSDM, que l'État accentue la coordination et la communication entre les ministères concernés et que par ailleurs, il facilite les transitions entre les différents niveaux du parcours éducatif : CPE, préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle, EDA.
6. Que le gouvernement provincial et les autorités locales reconnaissent le droit à des écoles de quartier pour tous les enfants du territoire de la CSDM et prennent les décisions en conséquence.
7. Par souci d'équité et d'égalité des chances, compte tenu des défis particuliers à Montréal, que l'État investisse les sommes additionnelles nécessaires à la création d'environnements sains, beaux, fonctionnels et durables sur le territoire de la CSDM.
8. Compte tenu de la vétusté des écoles de la Commission scolaire de Montréal et du déficit d'entretien (1,3 G\$) de son parc immobilier, que l'État accorde à la CSDM un financement récurrent et suffisant, dont la commission scolaire disposerait selon ses priorités, sur une base triennale et dans une perspective à long terme, tout en conservant la maîtrise de son parc immobilier.
9. Compte tenu de la valeur patrimoniale des écoles de la CSDM et de la nécessité de léguer ce patrimoine à des générations futures, que l'État finance les coûts supplémentaires liés à la valeur de ce patrimoine bâti.
10. Compte tenu des coûts plus élevés nécessaires à la CSDM pour rénover ou construire des écoles dans la métropole densément peuplée, que l'État en assume totalement les coûts additionnels.
11. Compte tenu de la nécessité d'offrir aux élèves des environnements salubres et sécuritaires, que la CSDM ait toute la latitude pour prioriser la stabilité de ses employés de soutien et d'entretien.

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

Association québécoise des cadres scolaires

Association des concierges des écoles du district de Montréal

Association montréalaise des directions d'établissement scolaire

Association professionnelle du personnel administratif

Comité de parents de la CSDM

Conseil des commissaires de la CSDM

Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal

Syndicat national des employées et employés de la CSDM



LE SECONDAIRE  
À MA PORTÉE

## RÉVISION DE L'OFFRE DE SERVICES AU SECONDAIRE

---

DOCUMENT DE CONSULTATION



En juin 2015, le Conseil des commissaires adoptait le document « L'élève, l'école, le quartier, la ville : qualité, proximité et innovation au cœur de la vie scolaire montréalaise, révision de l'offre de services de la CSDM » et confiait à la Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire le mandat de poursuivre les travaux en vue d'élaborer un plan d'action et de veiller à le rendre opérationnel.

Fort de ce mandat, un comité de travail, la « table du secondaire » composée de l'ensemble des directions d'établissement, la direction d'unité au secondaire et de chargés de projet des services éducatifs s'est penché sur l'offre de service au secondaire. Ce document présente la démarche du comité, notamment ses constats et les principes qui l'ont guidé dans l'analyse de l'offre actuelle.

Par la résolution 13 de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 novembre 2018, il a été résolu de mandater :

- Les directions d'établissement du secondaire d'informer leur équipe-école et leur conseil d'établissement du contenu du présent document ;
- La direction d'unité du secondaire, en collaboration avec le Service de la gestion des personnes et du développement de compétences, de procéder à la consultation officielle des associations et des syndicats, de même que du comité de parents.

## Table des matières

PARTIE I – Portrait de départ .....	4
1.1 SITUATION ACTUELLE : CONSTATS .....	4
1.2 PRINCIPES DIRECTEURS .....	5
1.3 RECOMMANDATIONS LIÉES AUX ÉCOLES SECONDAIRES .....	6
PARTIE 2 – Table de travail portant sur la révision de l'offre de service au secondaire .....	7
PARTIE 3 – Offre de services au secondaire.....	8
3.1 PROGRAMMES PARTICULIERS DE FORMATION (PPF) SUR LE TERRITOIRE DE LA .....	8
CSDM (2015-2016) .....	8
3.2 DÉCOUPAGE PAR ZONE .....	9
3.3 PORTRAIT DE SITUATION ET DÉMARCHE D'ANALYSE .....	9
3.4 ÉQUATION QUI A GUIDÉ LA DÉMARCHE D'ANALYSE.....	9
3.4 GRILLE D'ANALYSE .....	10
PARTIE 4 – Lecture de la situation par zone .....	11
4.1 Lecture de la situation de la Zone Est – Constats (données 2015-2016).....	11
4.2 Lecture de la situation de la zone Ouest – Constats (données 2015-2016) .....	14
4.3 Lecture de la situation de la zone Centre – Constats (données 2015-2016).....	17
4.4 Lecture de la situation de la zone Nord – Constats (données 2015-2016).....	19
PARTIE 5 – Exercice de participation citoyenne .....	22
5.1 CONSULTATION .....	22
Annexe 1 : Grille d'analyse complète .....	24



## PARTIE I – Portrait de départ

### 1.1 SITUATION ACTUELLE : CONSTATS<sup>1</sup>

Au fil des ans, des projets particuliers de formation (par exemple; des programmes d'éducation internationale, des écoles pour filles seulement, des écoles à vocation artistique, etc.) ont démarré soit à la suite de demandes de groupes de parents, soit à la suite d'une mobilisation du conseil d'établissement et de l'équipe-école de certains établissements, soit à travers l'intervention des services centraux ou du palier politique. Ces projets n'ont cependant pas systématiquement fait l'objet d'une analyse des effets à long terme sur la fréquentation des écoles environnantes. Ainsi;

- Il existe un déséquilibre important dans la distribution des projets particuliers de formation sur l'ensemble du territoire de la CSDM. Dans certains secteurs de la ville, les écoles offrent des programmes particuliers fort recherchés, ce qui conduit à des déplacements importants d'élèves de tout le territoire vers ces écoles.
- Ces mouvements d'élèves vers des écoles qui offrent des projets plus recherchés peuvent renforcer des enclaves de favorisation ou de défavorisation. En effet, ces projets particuliers de formation ne sont pas toujours accessibles à tous les élèves (notamment dans les écoles entièrement dédiées à un projet particulier, et qui mettent en place un processus de sélection basé sur les résultats scolaires), ce qui peut constituer une entrave au développement d'une école publique, accessible, équitable et mixte sur le plan socioéconomique.
- Les projets particuliers de formation génèrent des coûts supplémentaires qui ne sont pas financés par les paramètres budgétaires du MEESR, ce qui peut soulever la question de l'équité dans la répartition des ressources. De plus, certaines écoles primaires à vocation particulière bénéficient d'un service de transport<sup>2</sup> qui n'est pas financé par le MEESR. Ici aussi, la question de l'équité dans la répartition des ressources se pose, étant donné que le fait de fréquenter ces écoles relève d'un choix parental et non d'une obligation de scolarisation particulière telle que reconnue par la LIP.
- Des projets particuliers de formation sont bien implantés dans certains milieux, parfois de longue date, et connaissent un succès important. Nous constatons en effet que dans les milieux où ces programmes particuliers ne sont pas offerts, certaines écoles secondaires peuvent connaître des baisses de fréquentation, tandis que l'ouverture de certains programmes particulièrement prisés (pensons aux programmes d'éducation internationale) produit un regain d'intérêt pour les écoles qui les accueillent. Le tableau des visites effectuées dans nos écoles secondaires en octobre 2014, lors des journées portes ouvertes, permet de mettre en relief l'effet d'engouement produit sur certains établissements en raison de l'existence d'un projet particulier de formation.
- Le développement des projets particuliers de formation, qui a connu un essor important au secondaire ces dernières années, tend maintenant à se répandre au primaire où plusieurs familles recherchent aussi un environnement scolaire particulier. Ainsi, ces dernières années, de nombreuses familles se sont mobilisées dans divers quartiers montréalais (Mile End, Petite-Patrie, Pointe-Saint-Charles, Hochelaga-Maisonneuve, Villieray et Mercier) pour demander le démarrage de projets axés sur la pédagogie alternative. L'école de quartier, avec son territoire propre, ne répond pas toujours aux attentes des familles montréalaises qui peuvent privilégier un projet particulier de formation plutôt que la proximité comme critère de sélection de l'école de leurs enfants.

<sup>1</sup> Extrait du rapport sur la réorganisation de l'offre de services (DG-06-196)

<sup>2</sup> Source : *Politique de transport de la CSDM*, <http://csdm.ca/wp-content/blogs.dir/6/files/TransportScolaire.pdf>

## 1.2 PRINCIPES DIRECTEURS<sup>3</sup>

Face aux constats précédents et en droite ligne avec la mission de la CSDM, le comité sur la révision de l'offre de service à la CSDM a sélectionné six principes directeurs afin d'orienter sa démarche et subséquemment son analyse de la situation. Ces principes constituent en quelque sorte des orientations sur lesquelles pourrait s'appuyer toute modification à l'offre de services actuelle.

**Principe 1 :** L'offre de services de la CSDM a comme objectif premier la réussite de tous les élèves.

**Principe 2 :** L'offre de services de la CSDM privilégie le développement d'une école de proximité, au moins jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire, qui tient compte des besoins de développement des élèves et des attentes des familles montréalaises.

**Principe 3 :** L'offre de services de la CSDM compose avec les contraintes et les possibilités propres à chaque milieu ainsi qu'avec la configuration du territoire et les limites des ressources de toute la Commission scolaire.

**Principe 4 :** L'offre de services de la CSDM privilégie une vision globale, équitable et flexible de la répartition des ressources sur l'ensemble de son territoire.

**Principe 5 :** L'offre de services de la CSDM s'assure de mettre à contribution l'ensemble des acteurs qui jouent un rôle dans les multiples facteurs qui mènent à la réussite scolaire.

**Principe 6 :** L'offre de services de la CSDM assure à tous nos élèves, jeunes et adultes, des transitions de qualité et une continuité de services (FGJ-FGA-FP) sur l'ensemble du territoire, afin de permettre la scolarisation et la réussite scolaire de tous les élèves.

Il importe de lire ces principes directeurs, tout comme les recommandations qui suivent, comme une invitation à saluer les efforts consentis par tous ceux qui œuvrent à ce que l'école puisse offrir une formation de très grande qualité aux jeunes. Il faut aussi les lire comme un appel à déployer, sur l'ensemble du territoire, une offre de services diversifiée, adaptée aux besoins des élèves, et surtout équitable.

---

<sup>3</sup> Extrait du rapport sur la réorganisation de l'offre de services (DG-06-196)

### 1.3 RECOMMANDATIONS LIÉES AUX ÉCOLES SECONDAIRES<sup>4</sup>

Suite aux constats et aux principes présentés précédemment, le comité de travail sur la révision de l'offre de service à la CSDM présente les recommandations suivantes :

- Répartir équitablement les projets particuliers de formation sur l'ensemble du territoire de la CSDM;
- Arrimer le développement de l'offre de services au secondaire avec ce qui est offert au primaire dans les écoles-bassin afin d'assurer la plus grande continuité possible entre les deux ordres d'enseignement;
- Favoriser la mise en place de projets particuliers de formation sans sélection, modulables selon les caractéristiques des élèves et ouverts au plus grand nombre. Pour certains projets, des critères liés à des compétences ou à des talents spécifiques pourraient être pris en considération (ex. : musique, sport);
- Veiller, pour les projets qui démarreront dans les années à venir, à privilégier la formule des volets plutôt que celle des écoles entièrement dédiées à un projet particulier de formation, afin d'assurer la mixité au sein des établissements;
- Étudier la possibilité de développer de nouveaux projets qui ont été peu ou pas explorés jusqu'à présent à la CSDM et qui pourraient être stimulants pour nos jeunes : volets entrepreneuriaux, numériques, axés sur la danse, sur les langues ou sur la littérature...;
- Associer étroitement les conseils d'établissement, les équipes-écoles, les comités de quartier et, plus largement, les parents des secteurs concernés à la réflexion concernant la révision de l'offre de services dans leur milieu.

Ainsi, les constats et les principes ont mené à ces recommandations qui ont ensuite été remises à la table du secondaire, composée des directions d'établissement secondaire.

---

<sup>4</sup> Extrait du rapport sur la réorganisation de l'offre de services (DG-06-196)

## PARTIE 2 – Table de travail portant sur la révision de l'offre de service au secondaire

La table, formée des directions d'établissement du secondaire, a reçu comme mandat de proposer une révision de la carte de l'offre de service au secondaire basée sur les recommandations précédentes. Afin de mener efficacement les travaux de ce comité, des sous-comités ont été mis en place et ont été soutenus par la direction générale adjointe aux services pédagogiques, la direction d'unité au secondaire et deux conseillères pédagogiques des services éducatifs.

Les rôles et responsabilités des différents intervenants sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Rôles/responsabilités des différents intervenants dans le projet**

<p><b>Table du secondaire</b></p> <p><b>32 directions d'établissement secondaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adopter une posture institutionnelle</li> <li>▪ Agir comme leader d'influence auprès de différents acteurs</li> <li>▪ <i>Proposer des modifications pour réviser l'offre de services des écoles secondaires de la CSDM</i></li> <li>▪ Agir comme experts des écoles secondaires</li> </ul>
<p><b>Sous-comités table du secondaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déterminer les intentions de travail de la table du secondaire et les tâches proposées</li> <li>▪ Développer des outils de travail pour la table du secondaire (exemple : grille d'analyse)</li> <li>▪ S'assurer du respect des intentions lors des tâches/ animation des ateliers des sous-groupes de la table du secondaire</li> </ul>
<p><b>Directeur d'unité au secondaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la coordination du projet</li> <li>▪ Assurer les liens avec la direction générale adjointe concernée</li> <li>▪ Assurer les liens entre les différents groupes (Table EHDA et table du secondaire)</li> <li>▪ Animer les rencontres de la table du secondaire</li> </ul>
<p><b>Conseillers pédagogiques – Services éducatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner le DU : soutien à la réflexion, élaboration de tâches, animation au besoin, régulation tout au long du processus</li> </ul>
<p><b>Direction générale adjointe</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le mandat de poursuivre les travaux en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre (d'action) et de veiller à le rendre opérationnel</li> <li>▪ S'assurer du respect des orientations dans les travaux de la table</li> <li>▪ Valider la démarche auprès de la présidence et de la direction générale</li> <li>▪ Déterminer le processus de prise de décision</li> </ul>

## PARTIE 3 – Offre de services au secondaire<sup>5</sup>

L'analyse de l'offre de services permet une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de ses effets sur les élèves. Le fait de réviser l'offre de services a pour « but d'apporter les ajustements qui s'imposent afin de rééquilibrer ce qui, par le passé, a pu se développer dans certains milieux ou dans certains quartiers, sans tenir compte des effets nuisibles sur le reste du territoire de la CSDM ». <sup>6</sup>

Cette analyse vise à soutenir la prise de décision quant aux modifications à considérer afin de favoriser une plus grande équité dans l'offre de services sur l'ensemble du territoire de la CSDM.

Plusieurs étapes ont été nécessaires préalablement à l'analyse. Dans un premier temps, une cartographie de l'ensemble des projets particuliers de formation (PPF) a été élaborée, ensuite, un redécoupage du territoire par zone a été nécessaire pour faciliter l'analyse et finalement, un portrait de situation a été élaboré par zone. C'est à partir de ces travaux qu'il a été possible de répondre à la question d'analyse : quel est l'effet de l'offre de services au secondaire sur la réussite des élèves par zone de proximité?

### 3.1 PROGRAMMES PARTICULIERS DE FORMATION (PPF) SUR LE TERRITOIRE DE LA CSDM (2015-2016)

**Tableau 2 : Programmes particuliers de formation (PPF) sur le territoire de la CSDM**

Type de PPF (nombre d'écoles)	Écoles
Concentration sport (6)	Georges-Vanier (basket, rugby) Louis-Joseph-Papineau (basket, soccer) La Dauversière Lucien-Pagé (basket, soccer) Jeanne-Mance (basket) Père-Marquette (sports et activités physiques)
PEI (8)	École internationale (entièrement dédiée) Joseph-François-Perrault Jeanne-Mance Saint-Luc La Voie La Dauversière, Évangéline Louis-Riel Père Marquette
Sport études (1)	Édouard-Montpetit
Arts (4)	Édouard-Montpetit (arts études) Louis-Joseph-Papineau (arts-multi média) Lucien-Pagé (Multi-Arti-média) FACE (entièrement dédiée aux arts)
Musique (4)	Joseph-François-Perrault (arts-études et concentration musique) Marguerite (concentration arts-guitare) Saint-Luc (arts-études) Face (entièrement dédiée aux arts)
Art dramatique (4)	Robert-Gravel (entièrement dédiée) Face (entièrement dédiée aux arts)
Cirque (1)	Édouard-Montpetit (cirque-études)
Danse (2)	Édouard-Montpetit (danse-études) Lucien-Pagé (Temps danse)
Science (3)	Georges-Vanier (concentration science appliquée) Lucien-Pagé (Actinium – enrichi sciences) Louis-Riel (Galilée - enrichi mathématique et science)

<sup>5</sup> Extrait du rapport sur la réorganisation de l'offre de services (DG-06-196)

<sup>6</sup> Extrait du rapport sur la réorganisation de l'offre de services (DG-06-196), p.22

Enrichissement (7)	Académie de Roberval (entièrement dédiée) Georges-Vanier (Impact) Sophie-Barat (Défi) Marguerite (enrichi sec. 1-2-3) Honoré-Mercier (Citoyen du monde) Saint-Luc (mathématique) La Voie (enrichissement en sciences et littérature)
Fille (1)	Marguerite-de-LaJemmerais
Immersion anglaise (1)	Dunton
École alternative (1)	Le Vitrail (entièrement dédiée)
École 16-21 (2)	Marie-Anne et Eulalie-Durocher
Plein Air (1)	Sophie-Barat
Projet de concomitance (2)	Louis-Riel (Aéro2)/Marie-Anne et ÉMICA
Art culinaire et santé / saines habitudes de vie (1)	Louise-Trichet
TICs (1)	Pierre-Dupuy (Arobas)

### 3.2 DÉCOUPAGE PAR ZONE

Afin de faciliter l'analyse, quatre zones ont été retenues, ces zones ont été définies en considérant dans la mesure du possible les lignes de métro desservant l'ensemble du territoire montréalais.

**Zone Est :** Académie Dunton, Édouard-Montpetit, Louis-Riel, Louise-Trichet, Chomedey-de-Maisonnette, Pierre-Dupuy, Eulalie-Durocher, Marguerite-de-Lajemmerais.

**Zone Sud-Ouest :** Honoré-Mercier, Internationale, Saint-Henri, Saint-Luc, La Voie.

**Zone Centre :** Jeanne-Mance, Père-Marquette, Robert Gravel, FACE, Le Vitrail, Académie de Roberval.

**Zones Nord / Centre-Nord :** Joseph-François-Perrault, Louis-Joseph-Papineau, Georges-Vanier, Sophie-Barat, Lucien-Pagé, Marie-Anne, La Dauversière, Évangéline.

### 3.3 PORTRAIT DE SITUATION ET DÉMARCHE D'ANALYSE

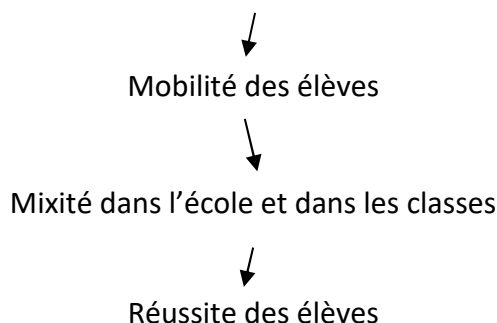
Un portrait de situation par zone a été élaboré à partir d'indicateurs liés aux principes directeurs relevés dans le rapport DG-06-196. Selon ce rapport : « ces principes constituent le socle commun à partir duquel la communauté CSDM lira, analysera, évaluera les propositions de modifications à l'offre de services et, ultimement, la grille à partir de laquelle les décisions devront être prises ».

Quatre facteurs reliés aux enjeux d'une offre de services équitable ont été choisis pour analyser celle-ci. Il s'agit de la **diversité** de choix, de l'**accessibilité** aux différents projets, de la **mobilité** des élèves sur le territoire et de la **mixité** des élèves dans les classes et dans l'école.

La grille d'analyse qui suit rend explicites les liens possibles entre chacune des composantes : la diversité et l'accessibilité aux PPF influencent souvent la mobilité des élèves soit dans la zone ou soit sur l'ensemble du territoire. Cette mobilité influence à son tour la mixité des élèves dans la classe et dans l'école, de même que dans les écoles d'une même zone. Cette mobilité a également un effet sur la mixité dans l'ensemble du territoire.

### 3.4 ÉQUATION QUI A GUIDÉ LA DÉMARCHE D'ANALYSE

[Diversité de l'offre de services + accessibilité aux projets de formation]



### 3.4 GRILLE D'ANALYSE

Afin de rendre concrète cette analyse, une série d'indicateurs a été sélectionnée selon les quatre facteurs de l'équation : diversité de l'offre de service, accessibilité aux projets de formation, mobilité des élèves et mixité dans l'école ainsi que dans la classe.

**Tableau 3** : Liste des indicateurs utilisés

Indicateur	Balise
<b>Diversité de l'offre de services</b>	
Types de PPF	
Nombre de PPF	Voir le tableau 2
<b>Accessibilité aux projets particuliers de formation</b>	
Critères d'admissibilité	Tests d'admission ou non
Proximité géographique	1 km du métro
<b>Mobilité des élèves</b>	
Libre choix des parents	Nombre d'élèves qui choisissent ou fréquentent une autre école que celle de leur quartier
Territoire de provenance	Nombre d'élèves provenant d'une autre zone
<b>Mixité dans l'école</b>	
Sexe (% de garçon par niveau au secondaire)	Données CSDM : 1er (53%), 2 <sup>e</sup> (52.2%), 3 <sup>e</sup> (53.3%), 4 <sup>e</sup> (49.4%), 5 <sup>e</sup> (49.3%)
% d'élèves HDAA	Donnée CSDM : 32 % d'élèves HDAA au secondaire
Taux de défavorisation du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	% d'élèves vivant sur un territoire des tranches 1-2-3
<b>Réussite des élèves</b>	
Taux de sorties sans diplôme ni qualification	Donnée CSDM 2013-2014 : 21.2 %

L'annexe 1 présente l'intégralité de la grille utilisée pour l'analyse, incluant les références qui appuient le choix des indicateurs.

## PARTIE 4 – Lecture de la situation par zone

Les tableaux ci-dessous résument les constats faits par la table du secondaire à partir de la grille d'analyse présentée précédemment. Afin de conserver la logique dans laquelle l'analyse s'est déroulée, nous utilisons les mêmes données, soit celles de 2015-2016. Notez toutefois que des données actualisées seront mises en ligne au cours du mois de janvier. Afin de mieux cerner l'état actuel de la situation, l'analyse a été produite par zone.

### 4.1 Lecture de la situation de la Zone Est – Constats (données 2015-2016)

<b>Diversité</b>	
Nombre d'établissements	8, dont 1 pour 16-21 ans (Eulalie-Durocher) Académie Dunton, Édouard-Montpetit, Louis-Riel, Louise-Trichet, Chomedey-de-Maisonville, Pierre-Dupuy, Eulalie-Durocher, Marguerite-de-Lajemmerais
Diversité des projets offerts	Anglais (Dunton) Sport (étude et concentration) (Édouard-Montpetit) Danse-étude (Édouard-Montpetit) Arts plastiques étude (Édouard-Montpetit) Cirque étude (Édouard-Montpetit) École pour raccrocheurs 16-21 ans (Eulalie-Durocher) PEI (Louis-Riel) Enrichi mathématiques-sciences (Louis-Riel) Concentration guitare pour filles (Marguerite-de-LaJemmerais) École dédiée aux filles (Marguerite-de-LaJemmerais) Saines habitudes de vie (Louise-Trichet) Arobas (Pierre-Dupuy)
<b>Constat</b>	<b>Excellente offre de services diversifiée</b> dans la zone Est. On trouve de tout dans cette zone.

<b>Accessibilité</b>	
Géographique	Les huit écoles sont à proximité d'un métro, toujours à environ 1 km de marche du métro. (La plus éloignée d'une station: Chomedey-de-Maisonville à 1.5 km)
Conditions d'admissibilité	Présentes dans tous les projets/programmes particuliers sauf le projet de saines habitudes de vie à Louise-Trichet.  Les critères sont axés sur les résultats scolaires, l'analyse du dossier scolaire, des tests d'admission ou l'âge et le niveau scolaire (ED)
<b>Constat</b>	Les écoles de la zone offrent une <b>excellente proximité géographique (+)</b> , mais la forte majorité des programmes ont des <b>conditions d'admissibilité (-)</b> .

<b>Mobilité</b>	
École choisie par les élèves	<b>Territoire partagé par Dunton, Édouard-Montpetit et Louise-Trichet - interprétation de la mobilité à nuancer</b>  <b>DUNTON</b> accueille 37 élèves extra territoriaux, dont 5 d'entre eux fréquentent une classe spéciale. Dunton est située aux limites du territoire de la CSPI.  <b>ÉDOUARD MONTPETIT</b> accueille 178 élèves extra territoriaux, 55 élèves (en libre-choix) du territoire de Père-Marquette. Hypothèse de l'attrait du sport-étude.  <b>LOUIS-RIEL</b> accueille 578 élèves en libre-choix et 70 élèves extraterritoriaux. C'est plus de la moitié de la population scolaire de l'école qui n'habite pas le territoire-école. La moitié des élèves sont dans des programmes sélectionnés.



	<p>Louis-Riel et Marguerite-De Lajemmerais se partagent 5 écoles primaires bassin.</p> <p><b>CHOMEDEY DE MAISONNEUVE</b> accueille 94 élèves d'autres écoles : 71 de ces 94 en fréquentent une classe spéciale. (Point de service - langage)</p> <p><b>EULALIE DUROCHER</b> accueille 103 élèves extraterritoriaux.</p> <p><b>PIERRE-DUPUY</b> accueille 104 élèves d'autres écoles, mais 64 des 104 sont en classes spéciales - 2 classes « relais » multiniveaux en adaptation scolaire. Accueil des élèves du Sud-Ouest (20), donc des élèves qui viennent de loin. Plus d'élèves du territoire de Pierre Dupuy fréquentent Jeanne Mance que Pierre Dupuy. 47 choisissent Face, 28 vont à Robert Gravel, donc quittent la zone.</p> <p><b>MARGUERITE DE LAJEMMERAIS</b> Accueille des élèves de la zone + 121 élèves de Louis-Joseph Papineau, 103 de Père Marquette, 59 de Joseph-François Perreault et 57 de Saint-Henri. Les élèves proviennent de partout sur le territoire.</p>
<b>Constat</b>	<p><b>Beaucoup de mouvement</b> dans les écoles de la zone. Peut s'expliquer par l'accessibilité géographique de toutes les écoles de cette zone.</p> <p>Règle générale, <b>les élèves fréquentent une école de la zone</b>, sauf pour les élèves de Pierre-Dupuy qui sortent de la zone.</p>

<b>Mixité</b>	
<b>Par genre</b>	<p>Plus forte proportion de garçons à Académie Dunton, Édouard-Montpetit et Louis-Riel.</p> <p>Plus forte proportion de garçons en secondaire 1-2-3 à Chomedey-de-Maisonneuve et Pierre-Dupuy.</p> <p>Plus forte proportion de garçons en secondaire 4 et 5 à Eulalie-Durocher (l'hypothèse des défis de la réussite des garçons pourrait expliquer la plus forte proportion de garçons en 4 et 5<sup>e</sup> secondaire à cette école)</p>
<b>EHDAA (% EHDAA par école)</b>	<p><b>LOUIS-RIEL</b> : sous la moyenne CSDM</p> <p><b>LOUISE-TRICHET et MARGUERITE-DE-LAJEMMERAIS</b> : sous la moyenne CSDM (école à prédominance féminine)</p> <p><b>ACADÉMIE DUNTON et ÉDOUARD-MONTPETIT</b> : dans la moyenne CSDM</p> <p><b>PIERRE-DUPUY et CHOMEDEY-DE-MAISONNEUVE</b> : au-dessus de la moyenne CSDM</p>
<b>Défavorisation</b>	<p><b>CHOMEDEY-DE-MAISONNEUVE, PIERRE-DUPUY, ÉDOUARD-MONTPETIT, MARGUERITE-DE-LAJEMMERAIS et ÉDOUARD-MONTPETIT</b> : forte concentration de défavorisation dans ces écoles de la zone Est.</p> <p><b>LOUIS-RIEL, ACADÉMIE DUNTON</b> : Présence de défavorisation</p> <p><b>LOUISE-TRICHET</b> : seule école de la zone Est dans la moitié la moins défavorisée sur l'île de Montréal</p>
<b>Constat</b>	<p><b>Absence de mixité par genre</b> : effet de l'école de filles dans l'est (Louise Trichet mixte depuis septembre 2016, peu d'impact observable sur la mixité pour l'instant)</p> <p><b>Absence de mixité au regard de la répartition des EHDAA</b> dans les écoles de la zone Est.</p> <p>Observation d'un <b>grand écart en ce qui concerne le taux de défavorisation</b> d'une école à l'autre de la zone</p>

<b>Réussite des élèves</b>	
Taux de sorties sans diplôme ni qualification	<p><b>ACADÉMIE DUNTON, MARGUERITE-DE-LAJEMMERAIS, LOUISE-TRICHET et EULALIE-DUROCHER</b> : sous la moyenne CSDM.</p> <p><b>LOUIS-RIEL</b> : conforme à la moyenne CSDM.</p> <p><b>ÉDOUARD-MONTPETIT, PIERRE-DUPUY, CHOMEDEY-DE-MAISONNEUVE</b> : au-dessus de la moyenne CSDM.</p>
<b>Constat</b>	Le taux de sortie sans diplôme ni qualification varie grandement d'une école à l'autre : l'Académie Dunton présente un des taux de sortie sans diplôme les plus bas de la Commission scolaire, à l'inverse des écoles Pierre-Dupuy et Chomedey-de-Maisonneuve.

## 4.2 Lecture de la situation de la zone Sud-Ouest – Constats (données 2015-2016)

<b>Diversité</b>	
Nombre d'établissements	5 établissements dont 1 entièrement dédié Honoré-Mercier, Internationale, Saint-Henri, Saint-Luc, La Voie
Diversité des projets offerts	Citoyens du monde (Honoré-Mercier) Programme d'éducation internationale (Internationale, La Voie, Saint-Luc) Programme enrichi en science et littérature (La Voie) Arts étude musique (STL)
<b>Constat</b>	Très <b>peu de diversité</b> dans l'offre de services, PEI dans 4 écoles sur 5. Aucune offre de services en sports

<b>Accessibilité</b>	
Géographique	L'ensemble des écoles est accessible assez facilement sauf Saint-Luc (près de 2 km d'une station de métro)
Conditions d'admissibilité	Tous les programmes particuliers ont des critères d'admission. Ceux-ci sont basés soit sur les recommandations du titulaire du primaire, sur l'étude du dossier scolaire, sur les résultats scolaires ou sur la motivation et l'autonomie de l'élève. Test d'admission pour les nouveaux élèves à l'Internationale St-Luc : aucune condition d'admissibilité (musique sans audition)
<b>Constat</b>	La plupart des écoles de la zone offrent <b>une excellente proximité géographique (+)</b> , mais tous les programmes ont des <b>conditions d'admissibilité (-)</b> .

<b>Mobilité</b>	
Écoles choisies	<p><b>HONORÉ-MERCIER</b> : 106 élèves du territoire d'Honoré-Mercier vont à Saint-Henri, 78 d'entre eux fréquentent une classe d'accueil (ou une classe spéciale).</p> <p>Une forte proportion des élèves qui habitent le territoire d'Honoré-Mercier choisit une école qui offre un PPF : Internationale (37), Saint-Luc (23), Face (21), Eulalie-Durocher (10), Marguerite-de-Lajemmerais (10)</p> <p>Honoré-Mercier accueille 64 élèves en provenance d'autres territoires de la CSDM (25 en classes spéciales) et 4 extra territoriaux (2 classes spéciales et 1 classe d'accueil). Hypothèse : proximité de la CSMB</p> <p style="text-align: center;"><b>INTERNATIONALE</b></p> <p>Accueille principalement les élèves qui habitent sur le territoire de la zone Sud-Ouest et, dans une moindre mesure, des élèves de Sophie-Barat, Pierre-Dupuy, La Dauversière, Évangéline, Édouard-Montpetit.</p> <p style="text-align: center;"><b>SAINT-HENRI</b></p> <p>Environ 45% des élèves qui habitent le territoire de Saint-Henri choisissent une autre école : FACE (81), Saint-Luc (69, dont 6 en classes spéciales), Marguerite-de-Lajemmerais (57 dont 5 en classes spéciales), Internationale (43), Honoré-Mercier (39 dont 9 en classes spéciales) Eulalie-Durocher (23), Édouard-Montpetit (14)</p> <p style="text-align: center;">Élèves inscrits à Saint-Henri :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 122/137 élèves qui proviennent de l'école Saint-Luc et La Voie, fréquentent une classe spéciale ou d'accueil</li> <li>• 83/106 élèves qui proviennent d'Honoré-Mercier sont en classe spéciale ou d'accueil</li> <li>• 20/24 élèves extraterritoriaux fréquentent une classe spéciale ou d'accueil</li> </ul>

	<p>Une forte proportion des élèves de Saint-Henri qui proviennent de l'extérieur du territoire de l'école fréquentent une classe spéciale ou une classe d'accueil.</p> <p><b>Territoire partagé par LA VOIE et SAINT-LUC – interprétation de la mobilité à nuancer (addition des données des deux écoles pour juger de la mobilité).</b></p> <p><b>SAINT-LUC ET LA VOIE</b>          Pour les deux écoles, la majorité des élèves habitent dans la zone, les autres vont à Marie-Anne (175), FACE (53), Lucien-Pagé (29)</p> <p>26 % des élèves qui habitent le territoire de l'école fréquentent une autre école. Plusieurs de ces élèves sont en classe spéciale ou à l'accueil dans les écoles suivantes : Saint-Henri, Lucien-Pagé, Honoré-Mercier, Jeanne-Mance, Marie-Anne.</p> <p><b>SAINT-LUC</b>          217 élèves proviennent d'un autre territoire dont 103 élèves extraterritoriaux (9 en classe spéciale et 23 en accueil), 69 proviennent de Saint-Henri (6 en classe spéciale), 23 proviennent d'Honoré-Mercier</p> <p><b>LA VOIE</b>          17 élèves extraterritoriaux et 17 en libre-choix</p>
<b>Constat</b>	<p>Une <b>certaine mobilité</b> dans la zone Sud-Ouest. Bon nombre d'élèves de la zone choisissent l'école Internationale ou FACE (donc recherche un PPF).</p> <p>Saint-Henri accueille un grand nombre d'élèves HDAA provenant des autres écoles de la zone.</p> <p>Tous les programmes particuliers ont des <b>critères d'admission</b>.</p>

<b>Mixité</b>	
Par genre	Dans la majorité des écoles, les filles sont davantage représentées en 5 <sup>e</sup> secondaire, à l'exception des écoles Saint-Henri et La Voie
EHDAA (% HDAA par école)	<p><b>LA VOIE, SAINT-LUC, et INTERNATIONALE</b> : sous la moyenne de la CSDM</p> <p><b>SAINT-HENRI</b> : supérieure à la moyenne de la CSDM</p> <p><b>HONORÉ-MERCIER</b> est dans la moyenne CSDM</p>
Défavorisation	<p>Saint-Henri est une des écoles les plus défavorisées sur l'ensemble des écoles de l'île de Montréal.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un effet sur la défavorisation de Saint-Henri qui s'explique en partie par la mobilité des élèves.</li> </ul>
<b>Constat</b>	<p><b>Peu de mixité en ce qui concerne la défavorisation</b> : Outre l'école internationale, les établissements de la zone sont tous dans la moitié la plus défavorisée du territoire de l'île de Montréal.</p> <p><b>Peu de mixité au niveau des élèves HDAA</b> : La Voie, Saint-Luc et l'école Internationale qui sont sous la moyenne, et Saint-Henri fortement au-dessus de la moyenne.</p> <p>Saint-Henri est une des écoles les plus défavorisées de la CSDM, sa population scolaire HDAA est largement supérieure à la moyenne CSDM. Elle présente un haut taux de sortie sans diplôme, et est l'école de la zone qui offre le moins de PPF.</p>

<b>Réussite des élèves</b>	
Taux de sorties sans diplôme ni qualification	<p><b>ÉCOLE INTERNATIONALE, HONORÉ-MERCIER</b> : sous la moyenne CSDM</p> <p><b>SAINT-LUC, LA VOIE, SAINT-HENRI</b> : au-dessus de la moyenne CSDM</p>
<b>Constat</b>	Le taux de sortie sans diplôme ni qualification varie grandement d'une école à l'autre : l'école Internationale présente un des taux de sortie sans diplôme les plus bas de la Commission scolaire, à l'inverse de Saint-Henri.

### 4.3 Lecture de la situation de la zone Centre – Constats (données 2015-2016)

<b>Diversité</b>	
Nombre d'écoles	6 établissements dont 4 entièrement dédiés Jeanne-Mance, Père-Marquette, Robert-Gravel, FACE, Le Vitrail, Académie de Roberval
Diversité des projets offerts	Arts dramatiques études (FACE et Robert-Gravel) Programme d'éducation internationale (Jeanne-Mance et Père-Marquette) Volets sport (Jeanne-Mance et Père-Marquette) Arts (FACE) Alternatif (Le Vitrail) Programme enrichi (Académie de Roberval)
<b>Constat</b>	<b>Grande diversité</b> de PPF – zone où l'on retrouve le plus d'écoles entièrement dédiées

<b>Accessibilité</b>	
Accessibilité géographique	Les écoles sont accessibles assez facilement par métro (Jeanne-Mance à 1,6 km est la plus éloignée) Grande accessibilité aux écoles privées Grande accessibilité entre les écoles de la zone (proximité)
Conditions d'admissibilité	L'ensemble des PPF a des critères d'admission (audition, réussite académique, étude de dossier, tests d'aptitude, examen d'admission) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le programme d'éducation internationale à Père-Marquette : entrevue d'intérêt</li> <li>• Le Vitrail : pas de critère axé sur la réussite (60 % priorité aux élèves de Petite-Patrie)</li> </ul>
<b>Constat</b>	Les écoles de la zone Centre offrent une excellente <b>proximité géographique (+)</b> , mais tous les programmes ont des <b>critères d'admission (-)</b>

<b>Mobilité</b>	
Écoles choisies	<p style="text-align: center;"><b>ROBERT-GRAVEL</b> (école sans territoire)</p> <p>Les élèves proviennent des territoires-écoles de Jeanne-Mance, Père-Marquette, Lucien-Pagé, Georges-Vanier, Pierre-Dupuy, Sophie Barat et Chomedey-de-Maisonnette. Il y a 16 élèves extraterritoriaux.</p> <p style="text-align: center;"><b>ÉCOLE JEANNE-MANCE</b></p> <p>60% des élèves du territoire choisissent une autre école qui offre un PPF : Robert-Gravel (170), FACE (99), Académie de Roberval (67), Père-Marquette (56), Joseph-François-Perrault (50), Internationale (33).</p> <p>513 élèves fréquentent Jeanne-Mance sans habiter le territoire de l'école. Ces élèves proviennent des territoires de Pierre-Dupuy (179), Père-Marquette (93), Chomedey-de-Maisonnette (51), Georges-Vanier (27), Lucien-Pagé (23). De ces élèves, 17 sont en classe d'accueil et 124 en classe spéciale. L'école accueille 11 élèves extraterritoriaux.</p> <p style="text-align: center;"><b>PÈRE-MARQUETTE</b> (partage son territoire avec Georges-Vanier et Chomedey-de-Maisonnette)</p> <p>Environ 65% des élèves résidant sur le territoire choisissent une autre école : Louis-Riel (131), Marguerite-de-Lajemmerais (124), Joseph-François-Perrault (122), Jeanne-Mance (38 en classe spéciale), Robert-Gravel (87).</p> <p>426 élèves habitant sur un autre territoire-école choisissent Père-Marquette : Joseph-François-Perrault (93), Georges-Vanier (88), Jeanne-Mance (56), Lucien-Pagé (34). L'école accueille 7 élèves extraterritoriaux.</p>

	<p align="center"><b>FACE</b> (école sans territoire)</p> <p>395 élèves en libre-choix provenant de Jeanne-Mance, Saint-Henri, La Voie, Saint-Luc, Pierre-Dupuy, Chomedey-de-Maisonnette, Honoré-Mercier, Lucien-Pagé, Georges-Vanier, Père-Marquette. L'école compte 63 élèves extraterritoriaux.</p> <p align="center"><b>LE VITRAIL</b> (école sans territoire)</p> <p>96 élèves proviennent de Chomedey-de-Maisonnette, Père-Marquette, Lucien-Pagé, Jeanne-Mance, Louis-Joseph-Papineau. L'école accueille 14 élèves extraterritoriaux qui représentent 15% de ses élèves.</p> <p align="center"><b>ACADÉMIE DE ROBERVAL</b> (école sans territoire)</p> <p>Plusieurs élèves proviennent du territoire de Georges-Vanier, Joseph-François-Perrault, Lucien-Pagé, Jeanne-Mance, Père-Marquette, Louis-Joseph-Papineau.</p>
<b>Constat</b>	<p>On observe une <b>grande mobilité</b> des élèves de la zone.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>60% des élèves de Jeanne-Mance et 65% de Père-Marquette fréquentent une autre école que celle de leur territoire.</li> <li>Hypothèse: la proximité de plusieurs écoles offrant un PPF.</li> </ul> <p><b>Zone où l'on retrouve le plus d'écoles entièrement dédiées</b> (sans territoire)</p> <p>Plusieurs élèves du territoire de Jeanne-Mance choisissent une école de la zone qui offre un PPF, malgré son programme international. Elle accueille des élèves d'autres territoires (Pierre-Dupuy et Père-Marquette), dont plusieurs en classe spéciale (plusieurs en classe fermée, points de services).</p>

<b>Mixité</b>	
Par genre	<p><b>ACADÉMIE DE ROBERVAL, PÈRE-MARQUETTE</b> et <b>JEANNE-MANCE</b> : plus forte proportion de garçons à tous les niveaux</p> <p><b>ROBERT-GRAVEL</b> et <b>FACE</b> : plus forte proportion de filles à tous les niveaux et seulement au 2<sup>e</sup> cycle pour <b>LE VITRAIL</b>.</p>
EHDAA (% par école)	<p><b>PÈRE-MARQUETTE</b> et <b>JEANNE-MANCE</b> : au-dessus de la moyenne CSDM</p> <p><b>LE VITRAIL</b> : dans la moyenne CSDM</p> <p><b>ROBERT-GRAVEL</b> et <b>FACE</b> : bien en dessous de la moyenne CSDM</p>
Défavorisation	<p><b>ACADÉMIE DE ROBERVAL, LE VITRAIL, JEANNE-MANCE</b> sont les plus défavorisées dans la zone quoiqu'en milieu de peloton au niveau montréalais.</p> <p>Père-Marquette et Robert-Gravel sont moins défavorisées (gentrification de la zone)</p>
<b>Constat</b>	<p>Absence de diversité : <b>Concentration des élèves HDAA</b> à Père-Marquette et Jeanne-Mance. On y retrouve plusieurs points de services pour l'ensemble de la CSDM.</p> <p>Zone où l'on observe <b>le moins de défavorisation</b> à la CSDM et où aucune école n'est très défavorisée.</p>

<b>Réussite des élèves</b>	
Taux de sorties sans diplôme	<p><b>ACADÉMIE DE ROBERVAL, FACE, ROBERT-GRAVEL, PÈRE-MARQUETTE</b> : sous la moyenne CSDM</p> <p><b>JEANNE-MANCE</b> : au-dessus de la moyenne CSDM</p>
<b>Constat</b>	<p>Les taux de sortie sans diplôme ni qualification des écoles de la zone sont dans les plus bas de la CSDM : seule l'école Jeanne-Mance a un taux supérieur à celui de la Commission scolaire.</p>

## 4.4 Lecture de la situation de la zone Nord – Constats (données 2015-2016)

<b>Diversité</b>	
Nombre d'établissements	7 établissements, dont 1 spécialisé pour les 16-21 ans Joseph-François-Perrault, Georges-Vanier, Sophie-Barat, Louis-Joseph-Papineau, Marie-Anne, La Dauversière / Évangéline, Lucien-Pagé
Diversité des projets offerts	Programme d'éducation internationale (Joseph-François-Perreault et La Dauversière / Évangéline) Art-étude (Louis-Joseph-Papineau et Lucien-Pagé), Concentration sport (Georges-Vanier, Louis-Joseph-Papineau, La Dauversière, Lucien-Pagé) Programmes enrichis en science et techno (Georges-Vanier et Lucien-Pagé) Programme enrichi - Impact et Défi – (Georges-Vanier et Sophie-Barat) Plein air (Sophie-Barat) Musique (Joseph-François-Perrault) 16-21 ans (Marie-Anne)
<b>Constat</b>	<b>Offre de service diversifiée</b> dans cette zone.

<b>Accessibilité</b>	
Géographique	Les écoles La Dauversière et Évangéline sont les écoles les moins accessibles de l'ensemble des écoles de la CSDM, à 4 km d'un métro.  Louis-Joseph-Papineau est également éloignée soit à 3,1 km. Elles sont donc difficilement accessibles en métro.
Conditions d'admissibilité	Examen d'admission pour tous les programmes d'éducation internationale de la zone, de même que pour l'enrichi à Georges-Vanier et Défi à Sophie-Barat.  Pour les autres projets, les critères sont de l'ordre de l'intérêt, de la motivation ou d'une audition.  Louis-Joseph-Papineau : aucun échec et analyse du bulletin
<b>Constat</b>	<b>Accessibilité géographique variable</b> avec près de la moitié des écoles à plusieurs km du métro.  Très grande majorité des programmes ont des <b>conditions d'admission</b> .

<b>Mobilité</b>	
Écoles choisies	<p style="text-align: center;"><b>MARIE-ANNE</b></p> <p>Provenance des élèves : La Voie, Saint-Luc, Sophie-Barat, La Dauversière, Lucien-Pagé, Louis-Joseph-Papineau, Georges-Vanier, Joseph-François-Perrault (24 élèves de JFP choisissent Marie-Anne et 82 choisissent Eulalie-Durocher, particulièrement les élèves du projet FOCUS).</p> <p>Offre de services particulière : 220 élèves extraterritoriaux (Laval).</p> <p style="text-align: center;"><b>LA DAUVERSIÈRE ET ÉVANGÉLINE : territoire partagé. Interprétation de la mobilité à nuancer</b></p> <p>24,8 % des élèves du territoire choisissent une autre école (Sophie-Barat, Marie-Anne, Lucien-Pagé, Georges-Vanier, Internationale).</p> <p>32 extraterritoriaux pour les deux écoles : hypothèse de proximité de la Commission scolaire de Laval (certains élèves quittent Montréal, mais poursuivent et terminent leur scolarité à Évangéline)</p> <p style="text-align: center;"><b>LA DAUVERSIÈRE</b> accueille 8 extraterritoriaux, 54 élèves de Lucien-Pagé et 17 de Sophie-Barat</p>



	<p><b>ÉVANGÉLINE</b> accueille 24 extraterritoriaux et 197 élèves d'autres territoires-écoles dont plusieurs en classes spéciales ou en accueil</p> <p><b>LUCIEN-PAGÉ</b> (territoire chevauche celui de Sophie Barat par endroit) - complexifie l'analyse</p> <p>53 % des élèves du territoire choisissent une autre école (Sophie-Barat, Georges-Vanier, Académie de Roberval, Évangéline, Joseph-François-Perrault, Marie-Anne, La Dauversière, Robert-Gravel).</p> <p>L'école accueille des élèves de Louis-Joseph-Papineau, Père-Marquette, La Voie, Saint-Luc, Joseph-François-Perrault, La Dauversière et Sophie-Barat. Plusieurs de ces élèves sont en classes spéciales (67).</p> <p>Plusieurs extraterritoriaux : 62 dont 38 en classes spéciales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hypothèse de l'accueil d'élèves au secteur des sourds</li> </ul> <p><b>JOSEPH-FRANÇOIS-PERRAULT</b></p> <p>Accueille 645 élèves en libre choix qui proviennent de Louis-Joseph-Papineau, Père-Marquette, Georges-Vanier, Lucien-Pagé, Jeanne-Mance, Chomedey-de-Maisonnette.</p> <p>47,5% des élèves du territoire choisissent une autre école de la CSDM</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement d'élèves HDAA vers Louis-Joseph-Papineau, Georges-Vanier et Lucien-Pagé</li> </ul> <p>Accueille 47 élèves extraterritoriaux</p> <p><b>GEORGES-VANIER</b> (partage une partie du territoire avec Père-Marquette)</p> <p>498 élèves en libre choix qui proviennent de Lucien-Pagé, Louis-Joseph-Papineau, Sophie-Barat, Père-Marquette.</p> <p>62,8% des élèves du territoire choisissent une autre école (Père-Marquette, Académie de Roberval, Lucien-Pagé, Sophie-Barat, Joseph-François-Perrault, Robert-Gravel, Marie-Anne.</p> <p>Accueille 26 élèves extraterritoriaux</p> <p><b>SOPHIE-BARAT</b></p> <p>435 élèves en libre choix qui proviennent de Louis-Joseph-Papineau, La Dauversière / Évangéline, Georges-Vanier, Lucien-Pagé)</p> <p>37,4% des élèves du territoire choisissent une autre école (Marie-Anne, Évangéline, Lucien-Pagé, Louis-Joseph-Papineau, Georges-Vanier, Académie de Roberval), dont un bon nombre en classe spéciale.</p> <p>37 élèves extraterritoriaux</p> <p><b>LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU</b></p> <p>80% des élèves de l'école proviennent du territoire</p> <p>179 élèves en libre choix qui proviennent de Joseph-François-Perrault, Sophie-Barat et La Dauversière / Évangéline. Ces élèves sont majoritairement en classe spéciale ou d'accueil.</p> <p>52 % des élèves du territoire choisissent une autre école : Joseph-François-Perrault (168), Georges-Vanier (121), Marguerite-de-Lajemmerais (121), Sophie-Barat (108), Eulalie-Durocher, Académie de Roberval et Lucien-Pagé.</p>
--	--

<b>Constat</b>	<p style="text-align: center;"><b>Beaucoup de mobilité</b> au sein de la zone.</p> <p>Sophie-Barat, La Dauversière et Évangéline accueillent les élèves de leur territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hypothèse : l'accessibilité géographique a un effet sur le choix des élèves habitant un autre territoire.</li> </ul> <p>Louis-Joseph-Papineau accueille une forte proportion d'élèves en classes spéciales comparativement aux autres écoles de la zone. 52% des élèves de son territoire choisissent une autre école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En plus de son isolement géographique, il s'agit d'une des écoles les plus défavorisées sur l'île de Montréal. Il y a donc plusieurs facteurs de risque combinés.</li> </ul>
----------------	---

<b>Mixité</b>	
Par genre	Plutôt mixte en général, mais il y a plus de garçons à Marie-Anne et Georges-Vanier
EHDAA (% par école)	<p style="text-align: center;"><b>LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU et GEORGES-VANIER :</b> au-dessus de la moyenne CSDM</p> <p style="text-align: center;"><b>JOSEPH-FRANÇOIS-PERREULT et SOPHIE BARAT :</b> en dessous de la moyenne CSDM</p> <p style="text-align: center;"><b>LA DAUVERSIÈRE, ÉVANGÉLINE et LUCIEN-PAGÉ :</b> près de la moyenne CSDM</p>
Défavorisation	<p>Outre Sophie-Barat, la plupart des écoles sont dans la moitié la plus défavorisée de la CSDM, Louis-Joseph-Papineau et Lucien-Pagé étant dans les 10 plus défavorisées de Montréal.</p> <p>95 % des élèves de Louis-Joseph-Papineau se retrouvent dans les tranches les plus défavorisées (1,2,3) comparativement à Sophie-Barat, dont les élèves des tranches 1,2,3 sont représentés à 50 %.</p>
<b>Constat</b>	<p><b>Absence de mixité au regard de la répartition des EHDAA</b> dans les écoles de la zone : effet-école à considérer dans certaines écoles, particulièrement à Louis-Joseph Papineau</p> <p><b>Assez mixte au niveau du genre</b>, mis à part Marie-Anne et Georges-Vanier</p> <p>Observation d'un <b>grand écart en ce qui concerne la défavorisation</b> dans la zone, mais la majorité des écoles ont une forte concentration de défavorisation</p>

<b>Réussite des élèves</b>	
Taux de sorties sans diplôme ni qualification	<p style="text-align: center;"><b>SOPHIE-BARAT, JOSEPH-FRANÇOIS-PERREULT, ÉVANGÉLINE, MARIE-ANNE:</b> sous la moyenne CSDM.</p> <p style="text-align: center;"><b>GEORGES-VANIER :</b> conforme à la moyenne CSDM</p> <p style="text-align: center;"><b>LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, LUCIEN-PAGÉ :</b> au-dessus de la moyenne CSDM.</p> <p style="text-align: center;"><b>LA DAUVERSIÈRE :</b> pas de données (école de premier cycle).</p>
<b>Constat</b>	La plupart des écoles se situent dans ou sous la moyenne de la CSDM à l'exception de Louis-Joseph-Papineau et Lucien-Pagé qui ont un taux de sortie sans diplôme ni qualification très éloigné de la moyenne CSDM.

## PARTIE 5 – Exercice de participation citoyenne

Nous venons de vous présenter un portrait de situation que nous espérons le plus complet possible. Nous aspirons à travailler, dans une deuxième étape, à la proposition de scénarios pour chacune des zones prédéterminées.

Or, avant de présenter ces scénarios, la commission scolaire lance un exercice de participation citoyenne concernant le contenu du présent document.

Débutant par des études relatives à la réussite scolaire, la CSDM est arrivée aux constats présentés à la page 4 de ce document. Ces constats ont mené à des principes (page 5) et des recommandations (page 6) qui ont été remis à la table du secondaire. Ce comité a ainsi développé une grille analytique pour établir un portrait de la situation par zone. Ces grilles vous ont été partagées aux pages 11 à 21.

Afin de parfaire ces éléments et l'ensemble de la démarche, nous vous invitons ainsi à répondre aux quelques questions ci-dessous et retourner vos réponses à Mme Maureen Hayes : [hayes.m@csgm.qc.ca](mailto:hayes.m@csgm.qc.ca) au plus tard le 1<sup>er</sup> février. Ces questions visent à valider la démarche de la commission scolaire dans le dossier de la révision de son offre de service au secondaire.

Au début de l'année 2019, la population sera consultée sur la démarche via un site web. Vous y trouverez une carte interactive et des données récentes sur la situation actuelle. Vous pourrez inviter vos membres à remplir individuellement le sondage en leur qualité de citoyen.

---

### 5.1 CONSULTATION

(Un canevas de ces questions est joint au courriel que vous avez reçu)

Voici donc les questions qui vous permettront de vous exprimer, et par le fait même nous aiderons à raffiner nos réflexions.


1. Nous avons partagé, en page 4, les principaux constats issus du rapport sur la réorganisation de l'offre de services de la CSDM.
  - *Partagez-vous ces constats?*
  - *Selon vous, est-ce que d'autres constats devraient être inclus dans la démarche de révision de l'offre de service au secondaire?*
  
2. Selon les 6 principes directeurs énumérés en page 5;
  - *Considérez-vous que ceux-ci sont des guides adéquats pour la révision de l'offre de service au secondaire?*
  - *Si vous deviez les placer en ordre de priorité, quel serait cet ordre?*

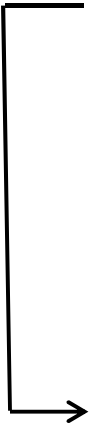
3. Quatre facteurs ont été déterminés comme ayant une incidence sur la réussite des élèves (p.9)
  - *Croyez-vous que ces facteurs ont une influence réelle sur la réussite des élèves?*
  - *Les indicateurs proposés permettent-ils d'évaluer adéquatement l'offre de service actuelle ?*
  - *Est-ce qu'un de ces facteurs vous semble plus important que les autres? Si oui, lequel?*
  
4. *Souhaiteriez-vous nous partager d'autre proposition ou des commentaires d'ordre généraux sur le présent document?*

Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette démarche qui marque un point tournant capital pour la réussite des jeunes du secondaire qui choisissent ou qui choisiront la CSDM. Votre contribution est non seulement souhaitée, mais surtout essentielle à l'avancement des travaux de réflexion et de mise en œuvre liés à la révision des services éducatifs offerts.

### Annexe 1 : Grille d'analyse complète

LIENS	COMPOSANTES/ INDICATEURS	BALISES	RÉFÉRENCES qui appuient la démarche d'analyse
	<p><b>Diversité des projets particuliers de formation</b> (PPF) sur l'ensemble du territoire de la CSDM</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Types de projets</li> <li>- Nombre de projets</li> </ul> <p><i>(voir le portrait des PPF de l'offre de services 2016-2017 de la CSDM)</i></p>		
	<p><b>Accessibilité</b> aux PPF</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Critères d'admissibilité aux PPF</li> <li>- Proximité géographique (distance d'un métro)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests d'admission ou non</li> <li>- 1 km du métro</li> </ul>	<p><i>Selon plusieurs recherches rigoureuses menées à travers le monde, le placement sélectif des élèves sur la base de leurs résultats scolaires et de la capacité de leurs parents de choisir une école ou une classe plutôt qu'une autre est à la fois inéquitable et inefficace, car il entraîne systématiquement une diminution substantielle dans les taux de réussite scolaire de l'ensemble des élèves et contribue à maintenir les inégalités sociales. <u>On souligne que la sélection des élèves a un impact particulièrement négatif sur les populations immigrantes alors que l'absence de placement sélectif mène à une plus grande scolarisation et à des revenus supérieurs pour les élèves dont les parents sont peu scolarisés.</u></i></p> <p><b>Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires, gouvernement du Québec, MELS, mai 2014. Pages 52 à 58.</b></p>
	<p><b>Mobilité des élèves (écoles choisies ou fréquentées)</b></p>		<p><i>En ce qui concerne la liberté de choix, il faut souligner que celle-ci existe essentiellement dans les grandes villes comme Montréal et Québec. Dans ces milieux urbains, deux des éléments de ce choix coexistent : la densité de l'offre scolaire et la présence d'un secteur privé important (environ le 1/3 de l'effectif scolaire au secondaire à Montréal). L'influence de la liberté de choix sur les inégalités sociales de réussite pourrait donc être plus importante dans les grandes villes que dans</i></p>

LIENS	COMPOSANTES/ INDICATEURS	BALISES	RÉFÉRENCES qui appuient la démarche d'analyse
	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Libre choix des parents</li> <li>-Territoire de provenance</li> </ul>		<p><i>le reste du Québec. L'existence d'une différenciation forte et précoce dans le parcours des élèves ainsi que la liberté de choix parentale non régulée peuvent amplifier ces inégalités et même en produire de nouvelles.</i></p> <p><b>Politiques sociales, inégalités sociales et réussite : leçon de l'Europe, Murdoch, Jake, Vie pédagogique gouvernement du Québec, 2009</b></p>
	<p><b>Mixité des élèves</b></p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- % d'élèves HDAA</li> <li>- Taux de défavorisation du CGTSIM</li> </ul>	<p>Données CSDM - % de garçon par niveau au secondaire :1<sup>er</sup> : 53%, 2<sup>e</sup> : 52.2%, 3<sup>e</sup> : 53.3%, 4<sup>e</sup> : 49.4%, 5<sup>e</sup> : 49.3 %</p> <p>% d'élèves HDAA au secondaire à la CSDM : 32 %</p>	<p><i>Les effets combinés de l'existence d'un réseau privé et de programmes et de projets particuliers sélectifs dans les écoles publiques contribuent à un déséquilibre dans la composition des groupes : ce sont les classes ordinaires des écoles publiques qui reçoivent la plus grande proportion d'EHDAA et d'élèves issus de milieux défavorisés (Larose, 2016; Marcotte-Fournier, 2015). Cette situation ouvre la porte à une école à deux vitesses...dans le même établissement. (Suraniti, 2015).</i></p> <p><i>Regrouper des élèves selon leur profil socioéconomique ou scolaire conduit à une forme de ségrégation et nuit à la mixité sociale dans les classes : c'est donc dire que les différents groupes qui composent la société n'y sont pas équitablement représentés. Pourtant, étant donné que l'éducation est plus riche et plus efficace lorsqu'elle initie l'élève à un univers social différent de celui qu'il trouve à la maison, il est clair que tous les enfants ont avantage à fréquenter des milieux scolaires hétérogènes, non seulement sur le plan cognitif, mais également sur le plan de l'estime de soi, de la tolérance à l'égard de la différence et de l'engagement civique (Le vivre-ensemble).</i></p> <p><i>« L'existence d'un effet de composition a des conséquences importantes sur les politiques publiques, puisqu'il montre que la ségrégation scolaire est une injustice qui réduit l'équité des systèmes d'enseignement et, par extension, la justice sociale. Puisqu'il est possible d'améliorer la performance globale du système d'éducation sans nuire aux meilleurs élèves, les États ont tout intérêt à explorer toutes les options dont ils disposent dans le but de favoriser la mixité sociale au sein des classes et des établissements. » (Rompré, 2015, p. 59.)</i></p> <p><i>Dans un groupe mixte équilibré, les élèves performants maintiennent leurs bons résultats, et ceux qui éprouvent des difficultés obtiennent de meilleurs résultats au contact d'élèves qui apprennent facilement.</i></p> <p><b>Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016. Remettre le cap sur l'équité. Conseil supérieur de l'éducation, septembre 2016, pages 42, 43, 44.</b></p>

LIENS	COMPOSANTES/ INDICATEURS	BALISES	RÉFÉRENCES qui appuient la démarche d'analyse
			<p><i>De nombreux chercheurs qui ont mesuré l'effet de la composition de la classe sur la réussite scolaire arrivent à la conclusion qu'une plus grande mixité des élèves au regard de leur genre ainsi que de leur origine sociale et ethnique influence positivement la réussite de tous les élèves. Ainsi, les élèves qui sont plus à risque d'échouer pour des raisons liées à leur statut socioéconomique ou à leur origine ethnique bénéficient significativement de la présence d'élèves forts dans leurs classes, alors que les élèves forts ne sont pas pénalisés par la composition hétérogène de leur classe.</i></p> <p><b>Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires, gouvernement du Québec, MELS, mai 2014. Pages 52 à 58.</b></p>
	<p><b>Réussite des élèves</b> Indicateur : Taux de sorties sans diplôme ni qualification</p>	<p>Donnée CSDM 2013-2014 : 21.2 %</p>	<p><i>« Dès lors que des élèves se retrouvent dans des écoles recrutant majoritairement des enfants d'origine sociale "défavorisée", leurs performances académiques sont inférieures à ce qu'elles pourraient être s'ils fréquentaient une école brassant les origines sociales. » (Monseur et Crahay, 2008, p. 64.) En effet, des normes comportementales et des dynamiques peu favorables à l'apprentissage risquent de s'imposer dans ces classes ou ces écoles.</i></p> <p><b>Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016. Remettre le cap sur l'équité. Conseil supérieur de l'éducation, septembre 2016, pages 42, 43.</b></p>